

SANTÉ

L'AREQ s'associe à la Fondation
des maladies du coeur du Québec

POUVOIR D'ACHAT

5 000 personnes retraitées déferlent
sur la colline parlementaire

Le magazine de l'AREQ

Quoi de neuf

Décembre 2009 - janvier 2010 | www.araq.qc.net



CONCOURS

Visitez le nouveau site
Internet de l'AREQ
www.araq.qc.net
1 000 \$ en prix
Détails en page 11

DOSSIER
La retraite
et le
retour
au travail

AREQ 

Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ

Dossier

La retraite et le retour au travail

17



INDEXATION

Protection du pouvoir d'achat : 5 000 personnes retraitées déferlent sur la colline parlementaire! 8



SITE INTERNET DE L'AREQ

Le site Internet de l'AREQ fait peau neuve! 10



ÉDITO

Travail – Bénévolat – Retraite 3

PLACE PUBLIQUE 4

RÉFLEXION

Attention à ceux qui prétendent vouloir votre bien, ils pourraient l'obtenir! 5

LA VIE DANS NOS RÉGIONS

Île de Montréal : Festival international des Chorales des Aînés de Partout 6

Bas-St-Laurent–Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord : S'unir pour assumer nos responsabilités citoyennes 7

LA SOURCE DES MOTS

Ne pas être dans son assiette 11

RETRAITE

Avenir du RRQ : L'AREQ dépose un avis en commission parlementaire 12

CONSEIL NATIONAL

Conseil national de l'AREQ : Rigueur, efficacité et enrichissement 13

L'AREQ adopte ses prévisions budgétaires 15

SANTÉ

L'AREQ partenaire de la Fondation des maladies du cœur 16

RETRAITE

Les prestations des personnes survivantes 26

ASSURANCES

Assurance collective ASSUREQ 28

LA CONVERSATION 29

FONDATION LAURE-GAUDREAU

Dévoilement du monument Laure-Gaudreault 30

Publireportage

L'engagement bénévole : Pour vivre passionnément avec les gens! 31

DISTRACTION 32

LES PROTECTIONS RÉSAUT CSQ

Prévenir les dégâts d'eau de la cave au grenier 33

NOS MEMBRES PUBLIENT 34

PETITS PLAISIRS

Chaud soleil d'hiver 36

WWW 37

VERT... DEMAIN

L'eau : question sociale du XXI^e siècle 38

CHRONIQUE D'UN PASSEUR

Une histoire de ma grand-mère 39

Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 /
Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / **Télexcopie** : 418 525-0769 / **Courriel** : areq@csq.qc.net / **Site Internet** : www.areq.qc.net /
Coordination : Dominic Provost et Martine Faguy / **Équipe de conception et de correction** : Denys Bergeron, Jules Desfossés, Ghislaine Émond, Roméo Huot, Michel Jacques et Renaud Turcotte / **Révisseuse linguistique** : Lyne Gariépy / **Diffusion** : Martine Faguy / **Design graphique** : Denis Bernard /
Assistante à la production : Louissette St-Gelais / **Gestion scriptovisuelle** : Louise Rochefort / **Prépresse** : Graphiscan Transcontinental / **Impression** : Transcontinental / **Tirage** : 55 800 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec /
Poste-publications : N° de convention 40007982 / ISSN : 0822-7292 / **Crédit photo des auteurs** : Denys Bergeron (Danielle Couture), Jules Defossés (Photomaje senc) / **Illustration de la couverture** : Paul Bordeleau



Travail – Bénévolat – Retraite

De plus en plus, nos membres envisagent de retourner au travail. D'autres ont déjà choisi une autre carrière ou un travail à temps partiel dès le lendemain de leur retraite.



Mariette Gélinas
Présidente
mariettegelinas@videotron.ca

On quitte un travail pour diverses raisons : il n'y a plus de défi à relever dans le travail assigné; quelqu'un attend un départ pour prendre la place; l'épuisement professionnel, on n'a plus les capacités d'écouter des personnes malades, des élèves en mal d'apprendre, des collègues qui nous tombent sur les nerfs ou encore parce qu'on avait planifié le jour et l'heure de la retraite pour réaliser enfin d'autres rêves, pour accomplir diverses tâches maintes fois retardées, pour faire différemment et

vallier comme personne salariée depuis 15, 20, 30 ou 35 ans. Que faire à la retraite? Du bénévolat, bien sûr. Mais le bénévolat, n'est-ce pas un travail? La différence, c'est qu'il n'est pas rémunéré et que nous pouvons plus facilement choisir le type de bénévolat, la durée de celui-ci. Parfois, nous pouvons aussi choisir l'équipe avec laquelle nous allons « travailler ».

Lorsque nous sommes engagés dans un travail bénévole, ce sont les mêmes « lois », les mêmes contraintes, les mêmes exigences qui s'appliquent que pour les personnes salariées. Il est primordial de respecter nos engagements, car les autres comptent sur nous; des

« Les noix ont fort bon goût, mais il faut les ouvrir. Souvenez-vous que, dans la vie, sans un peu de travail, on n'a point de plaisir. »

Jean-Pierre Claris de Florian
dans *La guenon, le singe et la noix.*

même pour nous reposer, pour jouir un peu plus d'un horaire allégé, pour changer la routine et nous donner des conditions plus favorables, prendre la vie un peu plus « relax ».

Quoi qu'il en soit, nous décidons ou nous sommes forcés, à la suite de divers événements, d'arrêter de tra-

conditions d'éthique sont aussi à respecter; nous ne sommes pas à l'abri des critiques négatives, surtout si nous sommes des personnes élues.

Notre santé et notre bien-être commandent un environnement humain positif où la critique est constructive. Des rapports humains respectueux évite-



ront un stress inutile et la vie sera plus agréable pour nous et pour les autres. Chaque événement ne présente-t-il pas, la plupart du temps, un côté positif? Ne dit-on pas qu'il y a toujours deux côtés à une médaille?

Une attitude positive, un sourire, un bon mot faciliteront les relations entre nous et il sera beaucoup plus facile d'accepter une critique constructive. Que ce soit dans un travail rémunéré ou dans un travail bénévole, il est possible d'y trouver satisfaction et j'oserais même dire « le bonheur ».

Cette période est des plus propices pour vous souhaiter du bonheur tout au long de l'année, un travail rémunéré ou bénévole enrichissant et valorisant, des plaisirs au quotidien et la réalisation d'un ou de plusieurs désirs secrets. Pour ce faire, je vous souhaite une excellente santé et une vision optimiste.

Bonne et heureuse année!

L'AREQ bouge, s'exprime, revendique. Nous vous résumons ici les principales sorties publiques de l'Association depuis la dernière parution du magazine *Quoi de neuf*.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

23 octobre 2009

Euthanasie : l'AREQ réclame des éclaircissements

L'AREQ a demandé au gouvernement d'apporter un meilleur éclairage à propos de la question de l'euthanasie et du suicide assisté, et ce, afin qu'un débat social constructif et serein puisse se tenir sur cette délicate question. Cette demande est survenue au terme du Conseil national automnal, au cours duquel les personnes déléguées de l'ensemble des régions et des secteurs de l'Association ont entrepris une réflexion en ce sens.

La présidente de l'AREQ souligne que le débat entourant la question de l'euthanasie a donné lieu à des réactions vives et contradictoires notamment parce que les intervenants en santé, les experts en éthique et la population ne partagent pas une même compréhension des concepts en cause.

« Les médecins souhaitent que soient mieux balisées ces pratiques délicates. Le ministre de la Santé souhaite qu'un débat social se tienne. Comme association regroupant des dizaines de milliers de personnes âgées interpellées par cette question, nous souhaitons contribuer au débat. Pour ce faire, il est important que tout le monde s'entende sur les mêmes concepts et les mêmes pratiques. Ce devoir d'information appartient en premier lieu au gouvernement », a rappelé Mariette Gélinas.

1^{er} octobre 2009

L'AREQ et la CSQ soulignent la Journée internationale des personnes âgées

La présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas, et le président de la CSQ, Réjean Parent, ont tenu à rappeler le rôle et la contribution inestimables des personnes âgées à la société québécoise.



« La thématique de cette année, *Écouter pour partager*, nous rappelle à quel point les personnes âgées ont beaucoup à dire et à offrir, comme le savoir et l'expérience. C'est pourquoi des milliers d'entre elles font du bénévolat, agissent comme personnes proches aidantes, continuent de travailler à temps partiel ou contribuent à tisser des liens intergénérationnels. Les personnes âgées sont loin d'être un fardeau, elles sont un actif pour la société. C'est le message que nous voulons livrer aujourd'hui. »

Rappelons que la Journée internationale des personnes âgées a été décrétée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1990. Au Québec, le Conseil des aînés prend chaque année l'initiative d'identifier une thématique et d'en faire la promotion.

30 septembre 2009

Sondage CROP exclusif : la population québécoise appuie la demande d'une table de travail

Au moment où 5 000 personnes retraitées de toutes les régions convergeaient vers l'Assemblée nationale pour manifester leur impatience au gouvernement concernant la protection de leur pouvoir d'achat, l'AREQ a dévoilé les résultats d'un sondage CROP exclusif selon lequel 79 % des Québécoises et Québécois appuient leur demande d'une table de travail. « Les résultats de ce sondage prouvent à quel point notre demande est légitime et raisonnable », a souligné la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

30 septembre 2009

Réplique à la présidente du Conseil du trésor : une table de travail plutôt qu'une autre commission

La présidente de l'AREQ a réfuté les affirmations de la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, selon qui il est « prématuré » de créer une table de travail pour discuter avec les associations de personnes retraitées de la protection de leur pouvoir d'achat.

« Dans le passé, le Parti libéral s'est montré sensible à la problématique que nous vivons. Il s'est formellement engagé lors de la campagne électorale à travailler activement avec nous à la recherche d'une solution juste et équitable. Ce n'est certainement pas en proposant la création d'une autre commission parlementaire, à laquelle ne participerait pas la principale intéressée, que nous y arriverons. Nous avons vu neiger. Nous savons qu'une telle proposition ne vise qu'à gagner du temps », a déclaré Mariette Gélinas.

Attention à ceux qui prétendent vouloir votre bien, ils pourraient l'obtenir!

Alors que les États-Unis veulent se doter d'un système de santé public, on tente ici de nous faire miroiter les avantages qu'on retirerait de la privatisation du nôtre.

Jean-Yves Proulx
Région 4 – Cœur et Centre-du-Québec –
secteur G – Cap-de-la-Madeleine

L'argument : « Un système parallèle de soins de santé privé permet d'obtenir des soins plus rapidement pour tous ceux qui sont prêts à payer pour de tels services. Les listes d'attente dans le secteur public diminuent alors d'autant. Tout le monde serait gagnant! »

Cette assertion pourrait presque être qualifiée de lapalissade tant elle semble logique. Elle est d'autant plus dangereuse. La nature humaine étant ce qu'elle est, loin d'améliorer la situation, l'intervention du privé dans le domaine de la santé l'empire.

Le contre-argument : Quel avantage peut avoir un médecin à travailler efficacement dans le secteur public où ses revenus doivent être négociés avec l'État, alors qu'au privé, il peut « facturer son patient » à son propre gré? Point besoin d'être bien malin pour comprendre que plus les listes d'attente seront longues dans le secteur public, plus les « patients » (qui le seront de moins en moins) seront prêts à payer de leur poche pour être soignés au privé. Et plus ces listes d'attente seront élevées, plus la facture au privé pourra l'être aussi. Une autre lapalissade? Fabulations? C'est la conclusion à laquelle en sont venus de nombreux chercheurs*.

Il existait au Québec un Conseil de la santé et du bien-être, organisme créé par

une loi en mai 1992, financé à même les deniers publics. Il avait pour mission de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être de la population en fournissant des avis au ministre de la Santé et des Services sociaux. Voici ce qu'on trouve dans son rapport intitulé « Le financement privé des services médicaux et hospitaliers », déposé en 2003 : « De façon générale, ni la théorie ni les études empiriques ne démontrent que le financement privé diminue la longueur des listes d'attente. L'introduction d'avantages fiscaux pour les acheteurs d'assurance privée en Australie n'a pas montré de réduction des listes d'attente. La possibilité pour les citoyens du Royaume-Uni de recourir à des services médicaux et hospitaliers à financement privé ne change pas non plus la longueur des listes d'attente de la manière espérée. En effet, les plus longues listes d'attente se retrouvent dans les régions anglaises qui comptent le plus grand nombre de souscripteurs à une assurance privée. »

« Faire autrement »

Comme ces avis ne correspondaient pas à ce que voulait entendre le gouvernement de monsieur Charest, il a commandé une étude à monsieur Claude Castonguay. Reconnaissons ici que monsieur Charest est un habile politicien : qui de mieux que Claude Castonguay pouvait réaliser une telle étude, lui qui se trouvait ministre de la Santé lors de l'implantation de notre système public de soins de santé en 1970? Dans les faits, monsieur Charest demandait au renard comment il devait protéger ses poules. Monsieur Castonguay,



ancien actuaire de grandes compagnies d'assurances, ancien président du conseil d'administration de l'Impériale, Compagnie d'Assurance-Vie, n'avait-il pas intérêt à promouvoir l'implication du privé dans le domaine de la santé? Et c'est ce qu'il a fait.

Quand on constate que nos plus grands médias et que deux des plus grandes compagnies d'assurances canadiennes, Great-West et London Life, ont un propriétaire commun, Power Corporation, on peut comprendre qu'une telle idée puisse avoir la vie dure.

Avec l'entreprise privée en santé, tant qu'on n'a pas à trancher entre la santé financière des actionnaires et la vôtre, tout va pour le mieux, comme dans le meilleur des mondes. Dans le cas contraire, je ne donne pas cher pour la vôtre... après tout, il faut bien créer de la richesse...

* Pour lire la version intégrale de cet article et consulter les études de chercheurs, visitez le www.araq.qc.net/dossiers/privatisation-du-systeme-de-sante

Île de Montréal

Festival international des Chorales des Aînés de Partout

Thérèse Dubé
Région 06 – Île de Montréal -
secteur G - Mercier

Le dernier Festival international de Chorale des Aînés, sous la direction musicale de Jean-Paul Desjardins en compagnie d'Yves Paul, pianiste accompagnateur, eut lieu, à l'Auberge Motel Universel à Montréal, en novembre 2003 et réunissait environ 70 personnes, accueillies par M^{me} Ernestine Perrault, présidente de la Chorale des Aînés de Partout.

Ces Aînés de Partout ne viennent pas chanter pour chanter, mais pour partager l'émotion produite par la qualité du rendement musical dont ils sont les instruments. La séduction du chant choral dont on pourra percevoir un attrait



ter des octrois aux gouvernements ainsi qu'à diverses entreprises pour assurer une fondation durable du FICA. Le FICA et la Chorale des Aînés de Partout firent partie des loisirs proposés

notre fidèle pianiste accompagnateur, remportera la palme en demeurant avec le FICA 13 années. Chacun d'entre eux sut faire profiter la Chorale de sa compétence pour le chant et la musique en plus de proposer aux aînés un loisir intéressant.

« Mieux vaut tard que jamais... »

20 années de chant pour les aînés - 1988-2008 »

personnel sera corrélative à la formation musicale individuelle des choristes. Si cette émotion n'est pas perceptible par les chanteurs, la magie d'un chant choral s'échappe et l'intérêt des participants se perd. La communication entre le directeur musical, l'accompagnateur et les membres de la chorale est la clé d'une performance qui émeut les auditeurs et les ravit.

Pour son fondateur, M. Paul Marcel Gélinas (lui-même fervent de musique chorale et pianiste), organiser pour les aînés un Festival international bisannuel était un objectif qui stimula son dévouement naturel et l'incita à solliciter

aux aînés, quelque peu familiers avec la musique. Les exigences musicales étaient limitées et peu importait le lieu de résidence des choristes : certains choristes venaient même d'en dehors de la ville (des États-Unis, même) pour participer aux répétitions dominicales mensuelles, programmées de 10 h à 16 h. Quelle joie c'était de se retrouver ensemble!

La Chorale des Aînés de Partout eut plusieurs directeurs musicaux dont les principaux furent Patricia Abdott, Jean-Paul Desjardins, Frédéric Vogel, Alain Lanctôt (7 ans) sans compter, occasionnellement, des chefs invités. Yves Paul,

Le dernier concert de la Chorale des Aînés de Partout eut lieu le 27 mai 2007, dans la Salle Polyvalente de la Résidence de la Providence. Martin Dagenais en fut le directeur musical. M. Claude Beauchamp fut le dernier président du conseil d'administration du FICA et de la Chorale des Aînés de Partout. (Dissolution officielle le 4 mai 2008).

Les membres du FICA et de la Chorale des Aînés de Partout, anciens ou non, désirent offrir leurs remerciements à tous les collaborateurs de ces deux formations et les prient d'accepter l'expression de leur reconnaissance.

Bas-St-Laurent–Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord

S'unir pour assumer nos responsabilités citoyennes

Dans la région 01 - Bas-St-Laurent–Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord, la formation du comité d'action sociopolitique (CASP), en mai 2008, a donné de l'importance à notre association. Neuf secteurs sur onze ont nommé des représentants dont la motivation, sans équivoque, est d'assurer une présence active, et réactive, le cas échéant, aux faits et aux événements sociaux à incidences politiques significatives.

Lise Dupuis

Responsable régionale de l'action sociopolitique
Région 01 – Bas-St-Laurent–
Gaspésie–Les-Îles–Côte-Nord

Cette présence a d'abord interpellé beaucoup de membres retraités de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine, de la Côte-Nord et du Bas-Saint-Laurent quant à l'importance de s'unir afin d'assumer plus efficacement leurs responsabilités citoyennes. Hors de la population active, les individus âgés voient souvent leur volonté d'agir étouffée par l'impuissance. Il leur apparaît alors inutile, voire non avvenu de questionner les structures, les règles et les lois qui les encadrent tout autant que les personnes d'autres groupes d'âges. Alors comment peuvent-ils agir et réagir?

La formation sociopolitique est donc venue leur offrir une opportunité qui peut leur convenir, soit celle d'avoir support et accompagnement dans leur cheminement citoyen.

Durant l'année 2008-2009, la première année d'action de ce comité régional, plusieurs activités ont eu lieu dans les secteurs de l'Est-du-Québec. Des interventions auprès des candidats aux élections provinciales 2008 ont démontré que les retraités tiennent à ce que les programmes de partis répondent à leurs besoins et à leurs attentes. Elles leur ont démontré également que les retraités de l'AREQ sont soucieux de vérifier l'adéquation entre les perspectives des partis politiques et les réali-

sations de ces mêmes partis. Leur vote en isolement s'éloigne donc de la simple routine pour devenir la marque d'un choix mieux éclairé.

De plus, certains secteurs ont tenu à sensibiliser les membres au dossier santé, à la privatisation des soins de santé, en particulier. Un autre type de réunion a privilégié les informations neutres sur le suicide assisté. Les documents préparés et présentés par le CASP ont été explorés lors de rencontres où le temps alloué aux informations et aux échanges était parfois partagé entre les réflexions au niveau de la santé et des discussions au sujet de l'indexation ou du changement de mode de scrutin au Québec. Ces ren-

contres ont eu lieu surtout en fin d'année, même en juin 2009.

Il faut mentionner aussi que des articles informatifs et des capsules du même type ont été publiés dans certains bulletins sectoriels (réunion régionale à Sainte-Anne-des-Monts, mai 2009).

En somme, tous les secteurs représentés ont assuré, par leur présence officielle ou par leurs activités, une vigilance à l'égard de tout ce qui concerne les relations entre les personnes âgées et l'État. Il s'avère donc essentiel de développer de plus en plus le volet sociopolitique sectoriel, régional et national. La vie associative des membres de l'AREQ NE S'EN PORTERA QUE MIEUX.

C. A. d'ASSUREQ 2009-2010

Dans le cadre de leur assemblée générale annuelle, tenue le 19 octobre dernier, les membres d'ASSUREQ ont réélu trois représentants au sein de leur conseil d'administration. Rappelons qu'ASSUREQ est un régime d'assurances collectives à l'intention des membres de l'AREQ (CSQ). Le conseil d'administration 2009-2010 est formé de cinq membres. Deux postes seront en élection en 2010.



Photo (de gauche à droite) : Claude Chevrier (élu 2^e vice-président), Pierre-Paul Côté (réélu secrétaire), Linda Olivier (conseillère à la sécurité sociale à l'AREQ), Denis Laplante (réélu trésorier), Sonia Desgagné (élue présidente) et Pierre Haché (réélu 1^{er} vice-président).



5 000 personnes retraitées déferlent sur la colline parlementaire!

Plus de 5 000 membres de l'AREQ et d'autres associations de personnes retraitées de l'État ont manifesté bruyamment, le 30 septembre à l'Assemblée nationale, pour réclamer la création d'une table de travail avec le gouvernement pour discuter de la protection de leur pouvoir d'achat. Cette grande manifestation a été l'occasion de démontrer la détermination et l'impatience croissantes des personnes retraitées devant le manque d'écoute du gouvernement.



Louise Charlebois
1^{re} vice-présidente
clouise@videotron.ca

Plus de 5 000 personnes âgées dans la rue, qui l'eût cru? C'est pourtant le nombre de manifestantes et manifestants bruyants que nous étions, devant le Parlement pour réclamer de nouveau la création d'une table de travail avec le gouvernement.

On peut dire sans se tromper que, malgré une météo capricieuse – vent, froid et pluie étaient au rendez-vous –, les gens présents ont été chauffés à bloc par des chants, des slogans, une mise en scène toute spéciale et des discours bien sentis. Pas de doute, la présidente du Conseil du trésor, Monique

Gagnon-Tremblay, devra réaliser que nous ne baisserons pas les bras. Pourtant, nous ne demandons pas la lune : nous demandons à madame Gagnon-Tremblay de s'asseoir avec nous pour engager un véritable dialogue tourné vers la recherche de solutions.

Le rassemblement a reçu une très bonne couverture par les nombreux médias sur place. Il y a eu des échos à LCN, TVA, Radio-Canada, dans des radios ainsi que des communiqués dans les journaux. Également, plusieurs personnes présentes ont donné des interviews.

Le PLQ avait promis de chercher des solutions avec nous

Rappelons que lors de la dernière campagne électorale, le Parti libéral recon-

naissait la problématique que vivent les personnes retraitées de l'État et s'était engagé, par la voix de la ministre responsable des Aînés, à continuer de travailler activement avec les associations de personnes retraitées à la recherche d'une solution juste et équitable. Les élections sont passées et, neuf mois plus tard, nous attendons toujours la concrétisation de l'engagement du Parti libéral.

C'est en substance le discours que sont venus livrer les porte-parole du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR). Notre présidente, Mariette Gélinas, a rappelé que le coût des biens à la consommation augmente (l'électricité, les produits alimentaires, l'essence, etc.), qu'on nous annonce des hausses de taxes et des hausses de tarifs, mais que pendant ce temps, notre rente, elle,

est pratiquement gelée depuis plus de 27 ans. Le résultat, c'est que notre pouvoir d'achat diminue d'année en année. « C'est bien simple, ça ne peut plus continuer. Madame la présidente du Conseil du trésor, il est temps de passer à table! Nous vous attendons », a lancé Mariette Gélinas.

Réaction du gouvernement

En chambre, la présidente du Conseil du trésor a fait la sourde oreille à nos demandes relayées par l'opposition. Questionnée par le porte-parole de l'opposition officielle, Sylvain Simard, la présidente du Conseil du trésor a mentionné qu'il est « prématuré » de créer une table de travail pour discuter avec les associations de personnes retraitées de la protection de leur pouvoir d'achat. Elle a plutôt délégué le député libéral de Montmorency, Raymond Bernier, membre de la Commission des finances publiques, pour informer que sa formation politique entend



Photo : Martine Faguy

proposer que la Commission reçoive les groupes intéressés en commission parlementaire.

Ce n'est pas en proposant la création d'une autre commission parlementaire que nous avancerons beaucoup dans ce dossier. Pourquoi? Parce que la prési-

dente du Conseil du trésor n'en ferait même pas partie. Nous avons vu neiger. Nous savons qu'une telle proposition ne vise qu'à gagner du temps. Nous voulons discuter directement avec la principale intéressée.

Une commission parlementaire pour gagner du temps

Rappelons-nous aussi qu'une commission parlementaire a eu lieu en septembre 2008 dans le dossier de la protection du pouvoir d'achat. Il y a exactement un an, plus de 1 000 personnes retraitées s'étaient déplacées pour appuyer nos représentants qui étaient entendus à l'Assemblée nationale dans le cadre du dépôt du rapport d'un Comité de travail sur le coût de l'indexation des régimes de retraite. Aucune suite n'a été donnée à cette commission parlementaire. Pourquoi donc reprendre l'exercice et ainsi perdre plusieurs mois, voire un an de plus?

SONDAGE CROP EXCLUSIF

79 % des gens appuient la demande d'une table de travail

Au moment où 5 000 personnes retraitées de toutes les régions du Québec convergeaient vers l'Assemblée nationale pour manifester leur impatience au gouvernement concernant la protection de leur pouvoir d'achat, l'AREQ a dévoilé les résultats d'un sondage CROP exclusif selon lequel les Québécoises et les Québécois appuient mas-

sivement notre demande d'une table de travail.

À savoir dans quelle mesure ils sont en accord ou en désaccord avec la création d'une table de travail, les répondantes et répondants au sondage se sont dit tout à fait d'accord ou plutôt d'accord dans une proportion de 79 %.

Alors que le coût de la vie augmente, la rente des retraités de l'État n'est que partiellement indexée, ce qui contribue à la perte croissante de leur pouvoir d'achat. Les associations de retraités de l'État réclament donc la création d'une

table de travail pour discuter, avec le gouvernement, de solutions durables à cette perte de pouvoir d'achat. Dans quelle mesure êtes-vous en accord ou en désaccord avec cette demande?

Êtes-vous...

Tout à fait d'accord	44 %
Plutôt d'accord	35 %
Plutôt en désaccord	9 %
Tout à fait en désaccord	7 %
NSP/Refus	5 %

Méthodologie

Les résultats du sondage reposent sur 1 003 entrevues téléphoniques effectuées du 11 au 18 juin 2009 dans le cadre du sondage omnibus CROP-express. Un échantillon de cette taille est précis à 3 points près, 19 fois sur 20.

« Les résultats de ce sondage prouvent à quel point notre demande est légitime et raisonnable. »

- Mariette Gélinas, présidente de l'AREQ



La technologie TYPO3 est un système gratuit et ouvert (logiciel libre) de gestion de contenu (CMS) pour le Web. Il est considéré à la fois flexible et stable, mais il est surtout très facile à utiliser, que ce soit pour les internautes ou pour les responsables de la mise à jour du site.

www.typo3.org

sites comme Cyberpresse et sur celui de Radio-Canada.

On retrouvera une section réservée aux membres de l'AREQ. D'autres améliorations devraient être apportées au cours des prochains mois, notamment l'ajout d'une version virtuelle du magazine *Quoi de neuf* (il est actuellement offert uniquement en version PDF).

Le site Internet de l'AREQ fait peau neuve!

Les internautes les plus assidus l'auront sans doute remarqué, le site Internet de l'AREQ a récemment fait peau neuve. Cette refonte a principalement pour but d'accroître la fréquentation du site par les membres de l'AREQ en s'assurant que cet outil répond davantage à leurs besoins et à leurs attentes. La refonte vise également à rafraîchir la présentation visuelle du site pour le rendre plus convivial et épuré.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

En octobre, l'AREQ a officiellement lancé son nouveau site Internet, qui offre une toute nouvelle trame visuelle et repose sur une technologie à la fois simple et efficace appelée TYPO3.

Le nouveau site comporte les applications fort prisées qui existaient auparavant : actualités, communiqués,

calendrier des activités, etc. Il présentera aussi de nouvelles sections pour offrir plus d'information sur les services offerts par l'AREQ et les grands dossiers traités par ses centaines d'élus et de bénévoles actifs sur tout le territoire québécois.

Autre ajout intéressant qui donnera au site un caractère plus interactif : la « question de la semaine ». Cette application permettra aux internautes de se prononcer sur une question d'actualité et d'en connaître les résultats, comme c'est le cas par exemple sur des

Le site a été développé par une firme de Québec, SYS-TECH, qui a notamment comme clients l'Université Laval, le ministère de la Culture et des Communications et Cinoche.com.

Plus de contenu mis à jour

Revoir la présentation visuelle du site Internet de l'AREQ, c'est bien beau, mais ce qui importe le plus, c'est de l'alimenter adéquatement. L'Association est bien consciente de cette réalité et entend assurer la mise à jour de son contenu et y ajouter des informations le plus régulièrement possible.

La refonte du site Internet est le fruit d'une démarche collective. Ainsi, les membres du comité national des communications – des bénévoles membres de l'AREQ – ont agi à titre de consultants et de groupe témoin lors des différentes étapes de la refonte du site Web. Les employés de l'AREQ ont également été consultés afin de définir les besoins de l'Association et de ses mem-

bres. Enfin, dans un souci d'amélioration continue, tous les membres de l'AREQ sont invités à transmettre en tout temps leurs commentaires et suggestions lorsqu'ils visitent le site.

La refonte du site Internet de l'AREQ s'inscrit dans le cadre de son plan de communication 2008-2011, qui prévoyait, outre un changement de nom pour mieux refléter la diversification du membership de l'Association, la modernisation de son logo et de ses outils de communication.



Denys Bergeron
Équipe *Quoi de neuf*
denysber@ivic.qc.ca



Ne pas être dans son assiette

La cloche coupe la discussion entre les deux hommes :

—Vous voulez mon avis? répond le directeur à Guillaume qui s'informait d'Untel, eh bien, il ne semble pas dans son assiette.

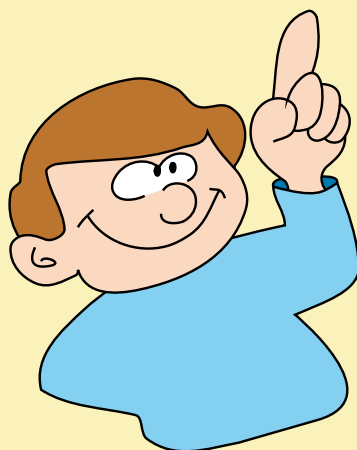
La porte refermée, l'enseignant saisit l'expression et en fait le sujet de sa leçon.

—Imaginez la position d'un gars qui n'est pas dans son assiette.

—Moi, je connais celle du contraire, lance Samuel, déjà fier d'épater la galerie. Je la dis?

—Bien sûr, approuve Guillaume.

—Quand mon père dit à mon p'tit frère : « Pat, sur tes assiettes, pour le prochain quart d'heure! », moi, je vois le frerot assis sur ses fesses, la mine basse. Comme vissé sur sa chaise.



Le groupe s'esclaffe. Le calme revenu, on attend de Guillaume qu'il poursuive :

—N'empêche que la farce de Samuel n'est pas si grotesque qu'on pense,

puisque le sens ancien de assiette, dérivé du latin *assedere*, qui signifie asseoir, désigne d'abord la position d'un cavalier sur sa selle, la position horizontale d'un avion ou la place des convives autour d'une table. Diverses acceptions du terme coexistent, avec AUCSI le sens figuré de disposition, d'état d'esprit. La Bruyère fait cette constatation blâsée : « Les hommes commencent par l'amour, finissent par l'ambition et ne trouvent une assiette plus tranquille qu'à leur mort. » C'est de cette disposition qu'il s'agit lorsqu'Untel n'est pas dans son assiette, dans sa meilleure forme.

Guillaume pause un brin, puis :

—Ne pas oublier que le petit plat d'argent ou l'écuelle à potage ne date que du début du XVI^e siècle. Avant, on mangeait à même le plat commun. Rappelez-vous le Jeudi saint. Aux apôtres qui demandent : « Maître, qui va te trahir? » Jésus répond : « Quelqu'un qui a plongé avec moi la main dans le plat. »

—Sans fourchette? sursaute Samuel. Dégoûtant!

—Oui, sans fourchette, rêvasse Guillaume cependant qu'un rictus déforme sa joue, puisque cette petite fourche fut inventée après l'assiette, à l'intention d'Henri III et de ses mignons. Mais cela est une autre paire de manches, ajoute-t-il avec un clin d'œil.

SURFER POUR GAGNER!

En même temps qu'elle inaugure son nouveau site Internet, l'AREQ lance un concours auprès de ses membres pour les inviter à consulter régulièrement le site.

À gagner :

- **1^{er} prix** : un week-end pour deux personnes d'une valeur de 500 \$ dans un des 26 établissements du réseau Hôtellerie Champêtre;
- **2^e prix** : un certificat cadeau d'une valeur de 300 \$, gracieuseté de Les protections RésAut CSQ ;
- **3^e prix** : un bon d'achat de 200 \$ pour l'abonnement à des journaux ou magazines, gracieuseté de Rabais Campus.

Pour participer, il suffit de remplir le formulaire en ligne au www.areq.qc.net.

Tous les détails sur le site Internet de l'AREQ. Le concours est réservé aux membres de l'AREQ. Il prend fin le 31 décembre 2009.



Avenir du RRQ

L'AREQ dépose un avis en commission parlementaire

La Commission de la santé et des services sociaux de l'Assemblée nationale a récemment tenu des audiences publiques concernant l'avenir du Régime des rentes du Québec (RRQ). Dans un avis déposé à la Commission le 30 septembre, l'AREQ affirme qu'il est nécessaire dans la présente conjoncture d'aller de l'avant pour moderniser le RRQ, notamment par le biais d'une augmentation du taux de cotisation, mais qu'il serait impensable de précariser la situation des femmes qui ont contribué à la pérennité du régime.



Linda Olivier
Conseillère à la sécurité sociale
olivier.linda@csq.qc.net

La position de l'AREQ a été énoncée en réaction au document *Vers un Régime de rentes du Québec renforcé et plus équitable*, soumis à la consultation par le gouvernement. Ce document contient quinze pistes pour moderniser le régime, notamment pour renforcer son financement, favoriser le travail après 60 ans et modifier le montant de la rente d'invalidité et les prestations aux survivants. Il évoque aussi des pistes à explorer, comme relever le maximum des gains admissibles (MGA) au RRQ et permettre aux Québécoises et aux

Québécois de verser des cotisations volontaires au RRQ.

Or l'AREQ craint, comme d'autres groupes, que les solutions avancées aient un impact sur la situation financière des femmes. Son point de vue rejoint ceux du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) et du Conseil du statut de la femme (CSF). Dans son avis, l'AREQ affirme : « Afin d'assurer la pérennité du RRQ, il nous semble important de maintenir les principes d'équité et de solidarité entre les générations qui ont toujours été une condition de base. [...] L'équilibre financier du Régime de rentes du Québec est très affecté par les mauvais placements de la Caisse de dépôt et placements. Le trou financier estimé à 9 milliards de dollars

concerne également toutes les générations, mais il faut prendre les mesures nécessaires pour assurer une meilleure gestion de la Caisse. Nous attirons votre attention sur la situation financière des femmes au Québec. L'équité économique est très louable, mais, comme société, nous devons faire le lien entre la valeur du travail des femmes et l'atteinte de la justice économique. »

L'avis « L'équité, c'est s'assurer que toutes et tous soient gagnants », est disponible au www.areq.qc.net/publications/avis-et-memoires

Recommandations du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP) :

- Éliminer la condition de cessation de travail pour pouvoir demander sa rente de retraite avant 65 ans.
- Rejeter la proposition de la Régie quant à la modification du calcul de la rente de retraite (40 meilleures années).
- Conserver la définition actuelle d'invalidité applicable à partir de 60 ans.
- Rejeter la méthode de calcul de la rente d'invalidité.
- Rejeter les propositions relatives à la transformation de la rente viagère des personnes conjointes survivantes en rente temporaire.
- Tripler la rente d'orphelin.
- Rembourser les cotisations versées, jusqu'à concurrence de 2 500 \$, si une personne décède sans rendre ses proches admissibles aux prestations de décès.
- Entreprendre une analyse plus approfondie des impacts qu'occasionnerait une augmentation du MGA (montant des gains admissibles).
- Poursuivre la réflexion quant à l'opportunité d'instaurer un système de cotisations volontaires au RRQ.
- Hausser le taux de cotisation de 0,8 % au lieu de celle de 0,5 % proposée afin d'assurer la pérennité du RRQ, tout en lui conservant son rôle de maillon important du filet de sécurité sociale. Cette augmentation de 0,8 % pourrait s'échelonner sur la même période de cinq ans à partir de 2011, à raison de 0,16 % par année.

Rigueur, efficacité et enrichissement

Le Conseil national automnal de l'AREQ a réuni plus de 100 personnes élues de l'ensemble des régions et des secteurs de l'AREQ, du 19 au 22 octobre, à Jonquière. Cette rencontre a été l'occasion d'échanges nourris à propos des grands dossiers de l'AREQ et d'enjeux sociaux, notamment l'éthique et l'euthanasie. Nous vous présentons un compte rendu des échanges dans ce numéro.



Jules Desfossés
Équipe *Quoi de neuf*
jules.desfosses@videotron.ca

Malgré les laves de glace qui habillaient les rochers et le dénuement des feuillus, le parcours du long ruban routier qu'est le Parc des Laurentides se fit agréablement, sous un soleil généreux. On ignorait alors que le retour serait bien différent.

Le chœur Euphonie, constitué d'enseignants à la retraite, offrit un concert bref et apprécié. Qualité de l'exécution et plaisir de chanter étaient notoires.

La présidente de la région hôte, madame Lise Lapointe, souhaita la bienvenue aux délégués et une vidéo montrant les attraits du Saguenay fut présentée. Puis madame Mariette Gélinas rappela le succès de la récente manifestation et nota qu'il fallait poursuivre

notre demande d'une Table de travail et continuer la sensibilisation et l'information auprès des syndiqués en regard du dossier de l'indexation qui chemine depuis... 27 ans. Elle conclut en soulignant que le thème de la journée internationale des personnes âgées du 1^{er} octobre dernier, *Écouter pour partager*, s'appliquait bien aux trois jours du présent Conseil national. Mesdames Louise Chabot et Sylvie Simoneau, vice-présidentes de la CSQ, livrèrent aussi un bref message d'ouverture. Suivirent la présentation du Conseil d'administration, des nouvelles personnes déléguées et du personnel présent.

Monsieur André Bruneau, président de l'assemblée, rappela les procédures de fonctionnement et informa que des questions seraient acceptées après chaque exposé. L'assemblée adopta l'ordre du jour. Après le relevé de légères coquilles, le procès-verbal le fut également. La présentation du Projet de

résumé des décisions prises au dernier Conseil national conclut cette partie.

Retraite et maintien du pouvoir d'achat

Madame Louise Charlebois résuma le bilan des activités réalisées à l'automne 2009 par l'expression « mission accomplie » et rappela l'appui massif de la population (79 %) pour la Table de travail. Elle livra ses réflexions personnelles et proposa quelques moyens de pression. Puis madame Linda Olivier présenta un extrait du dossier déposé le 30 octobre 2009. Après la pause santé, monsieur Pierre-Paul Côté et madame Denise Archambault présentèrent le dossier *Les personnes amies de l'AREQ* et une recommandation ad hoc. L'assemblée vota d'abord majoritairement pour le dépôt des propositions d'amendement faites, puis entérina la recommandation de monsieur Pierre-Paul Côté. En dépit d'un léger retard sur l'horaire, qualité d'écoute, discipline et rigueur marquèrent cette première journée. L'excellence de l'organisation, la qualité des documents et l'apport du soutien technique doivent être soulignés, notamment l'écran qui accompagne le déroulement de l'assemblée et l'informe.

Volet utilitaire et artistique

Deux expositions furent offertes à l'extérieur de la salle. La première, avec un souci international et à l'intention des enfants, portait sur diverses confections faites par des retraitées de la région.



Photo: Dominic Provost

Des jeux sont ajoutés aux envois. On s'assure que le matériel arrive à destination. La seconde proposait les créations artistiques des membres de l'AREQ de la région hôte. Le talent, l'originalité et la qualité ont conquis de nouveaux acquéreurs.

Communications

Notant la qualité du magazine *Quoi de neuf*, monsieur Dominic Provost a eu de bons mots pour l'équipe de conception et de rédaction, pour son adjointe, Martine Faguy et pour ses collaborateurs de haut niveau. Puis des informations furent fournies en regard du dossier des communications. Insistant sur les nouveautés et la richesse du contenu, il fit une visite guidée du nouveau site Internet de l'AREQ dont le but manifeste était d'accroître sa fréquentation.

Gouvernance

Monsieur André Lamoureux, éthicien, offrit un intéressant et sympathique entretien ayant pour titre *Le citoyen au service de sa collectivité*. Il présenta à l'assemblée les grandes lignes de l'éthique et il conclut ainsi : « Peut-être pouvons-nous faire les deux et savourer la satisfaction d'être utile à notre société



Photo : Dominic Provost

tout en étant libéré des contraintes de l'emploi. »

Santé et bien-être des personnes âgées

Messieurs André Pelletier et Pierre Hardy firent le point sur les travaux portant sur le projet de recherche *La santé des personnes âgées* : un poids sur la société? Ils en présentèrent les objectifs et les divers volets.

Monsieur André Pelletier présenta brièvement le projet subventionné de francisation des immigrants. Un consultant a été engagé et a fait l'état de la situation puis a mesuré les impacts probables du retour au travail pour un retraité. Un projet pilote avec les organisations métropolitaines est en cours.

La dernière journée du Conseil national débuta par l'adoption des prévisions budgétaires déposées plus tôt : vote unanime.

Questions diverses

La région 10 proposa que le nom présentement utilisé, « Laurentie », soit changé pour « Laval-Laurentides-Lanaudière ». Le CA a approuvé le nouveau nom qui est plus représentatif de la réalité de cette région. Monsieur Doris Dumais fit un rappel des projets présentés dans le cadre du programme AREQ en action. Il précisa que la sélection se ferait les 4 et 5 novembre 2009.

Mourir en dignité

Les délégués disposaient de quelques documents sur le sujet, dont un extrait du livre *Mourir dans la dignité? Soins palliatifs ou suicide assisté, un choix de société*. Madame Christiane Brinck fit la sensibilisation à ce dossier en proposant une discussion (équipe de six personnes) à partir de deux situations de vie. Puis monsieur Marcel Mélançon, professeur associé à l'UQAC, offrit un exposé de vingt minutes sur le sujet. L'intéressant contenu, trop abondant pour le temps prescrit, amena un léger débordement.

Clôture de l'assemblée

La région de la Montérégie, hôte prochain du Conseil national, présenta les particularités de ce coin du Québec. Madame Mariette Gélinas conclut ce Conseil national en remerciant la région hôte : « Vous êtes bien d'adon », un sentiment partagé par tous les délégués, qui en avaient apprécié l'accueil et les attentions.



La chorale Euphonie, du secteur Chicoutimi-Valin de l'AREQ, a offert une prestation en ouverture du Conseil national

Photo : Geneviève Plante

L'AREQ adopte ses prévisions budgétaires

Dans le cadre du Conseil national automnal de l'AREQ, qui s'est tenu à Jonquière du 19 au 22 octobre, les personnes déléguées ont adopté les prévisions budgétaires de l'Association pour 2009-2010.



Pierre-Paul Côté
Trésorier
cppcote@yahoo.ca

La présentation des prévisions budgétaires est le fruit d'un long processus démocratique impliquant plusieurs ressources ainsi que les personnes élues aux différentes instances décisionnelles de l'AREQ. Dès la fin de juin, le trésorier et le conseiller affecté à ce dossier procèdent à une première ébauche des prévisions budgétaires qui sera confirmée lors d'une rencontre ultérieure à la mi-août.

Lors de sa rencontre régulière du mois d'août, le Conseil exécutif est saisi du projet des prévisions qu'il peut amender avant d'en recommander l'adoption par le Conseil d'administration. Précédant la présentation à cette instance, le Comité des finances, dans son rôle de surveillance et de conseils, scrute le dossier et fait les recommandations appropriées. À la mi-septembre, le Conseil d'administration prend connaissance du projet des prévisions, en fait l'analyse et, si nécessaire, y apporte des modifications avant d'en recommander l'adoption par le Conseil national.

Selon les Statuts et règlements de l'Association, le Conseil national, composé des 15 membres du Conseil d'administration et des 93 personnes présidentes de secteur, doit adopter les prévisions budgétaires après y avoir apporté les modifications qu'il juge utiles.

Selon les règles régissant un organisme à but non lucratif et incorporé en vertu de la loi constitutive comme le nôtre, l'AREQ est considérée, d'un point de vue légal, comme une personne morale unique. En conséquence, son budget étant unique, le Conseil national, sur recommandation du Conseil d'administration, décentralise une partie du budget national entre les régions et les secteurs. Cette décentralisation n'amoindrit en rien l'imputabilité et les responsabilités des personnes élues au niveau national, mais engage solidairement les personnes élues aux niveaux régional et sectoriel.

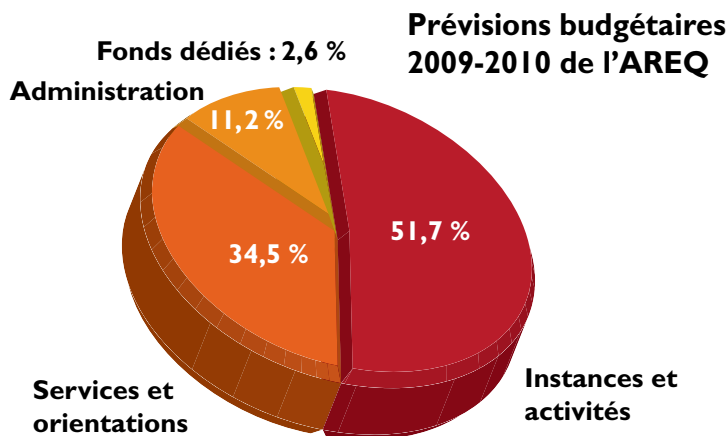
Au cours de ce long processus d'élaboration et de décisions, les différentes instances dirigeantes sont sensibles aux

les sessions régionales, les projets « AREQ en action » ainsi que les instances comme le Conseil exécutif, le Conseil d'administration et le Conseil national.

Les multiples dossiers prévus dans le Plan d'action supposent une participation importante de la part des différents comités qui se retrouvent sous la rubrique « services et orientations ». Que ce soit le comité de la retraite, de l'environnement, des assurances, des communications, de la condition des femmes, de la condition des hommes ou du sociopolitique, tous requièrent des ressources humaines et matérielles substantielles. De plus, le dossier de la protection du pouvoir d'achat et l'information exigent une part significative du budget. Près de 34,5 % du budget est affecté à l'ensemble de ces activités. L'administration de l'immeuble, les frais de bureau et l'informatique occupent 11,2 % du budget.

Afin de ne pas déséquilibrer son budget annuel d'opération, l'AREQ prévoit des fonds dédiés (congrès, sessions de préparation à la retraite, défense juridique) en y affectant 2,6 % de son budget annuel.

Merci aux personnes trésorières régionales et sectorielles qui mettent temps et énergie au service de l'Association. Ensemble, avec l'aide de Doris Dumais et de Nathalie Hébert, nous traitons la situation financière de l'AREQ avec éthique et transparence.



orientations retenues par le Congrès de juin 2008 et affectent les ressources nécessaires à la réalisation du Plan d'action voté par le Conseil national de l'automne 2008.

La portion budgétaire réservée « aux instances et activités » est de l'ordre de 51,7 %. Cette rubrique regroupe, entre autres, les allocations versées aux régions et aux secteurs,

L'AREQ partenaire de la Fondation des maladies du cœur

L'AREQ et la Fondation des maladies du cœur du Québec ont récemment annoncé la conclusion d'une entente de partenariat en matière de promotion de la santé, en lien avec l'alimentation et la consommation de médicaments. Cette entente prévoit la mise sur pied de plusieurs initiatives en matière d'information et de formation destinées aux quelque 53 000 membres de l'AREQ.



Dominic Provost
Conseiller en communication
provost.dominic@csq.qc.net

La diffusion du « Top 10 » des médicaments les plus utilisés par les membres de l'AREQ et la tenue d'une conférence par le docteur Jean Drouin sur la consommation de médicaments en lien avec les habitudes alimentaires, à l'automne 2008, ont fait des petits. L'AREQ vient en effet de conclure une entente avec la Fondation des maladies du cœur. Cette entente prévoit la tenue de conférences sur mesure offertes par des intervenants qualifiés de la Fondation. Ces conférences gratuites se dérouleront dans différentes régions, selon les besoins identifiés par les instances régionales de l'AREQ.

Capsules d'information

L'entente comprend également la diffusion de capsules d'information dans les différents outils de communication de l'AREQ. Ainsi, le magazine *Quoi de neuf* diffusera périodiquement des capsules ou des textes d'information. Le bulletin d'information électronique mensuel *Le Focus* et le site Internet www.araq.qc.net seront aussi utilisés pour informer les membres de l'Association relativement à différents aspects de la santé cardiovasculaire.

Enfin, l'entente prévoit le lancement d'un programme de formation, incluant la diffusion de matériel d'information,

au cours des prochains mois. L'objectif d'un tel programme sera de former des membres de l'AREQ afin d'en faire des agents multiplicateurs habilités à tenir des rencontres d'information dans les régions et les secteurs de l'AREQ.

En lien avec les orientations de l'AREQ

Cette initiative s'inscrit en lien avec les grandes orientations de l'AREQ, parmi lesquelles on trouve plusieurs mesures touchant la santé et le mieux-être des personnes âgées. Il s'agit de la seconde



**FONDATION
DES MALADIES
DU CŒUR
DU QUÉBEC**

À la conquête de solutions.

priority de l'Association. L'AREQ a aussi adopté des mesures visant à valoriser la contribution des personnes âgées dans la société et à combattre les mythes et préjugés à leur endroit, notamment en matière de santé et d'économie.

« Nos membres se sentent interpellés par des questions touchant leur santé et leur mieux-être. Nous souhaitons donc, par ce partenariat avec la Fondation des maladies du cœur, les sensibiliser et les informer à propos de différents facteurs, dont l'alimentation et la prise de médicaments, qui ont une incidence sur leur santé cardiovasculaire.



Nous souhaitons, par le fait même, les amener à jouer un rôle d'agents multiplicateurs dans leur milieu », a souligné la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

Rappelons à cet égard que les membres de l'AREQ sont très impliqués dans leur communauté. En effet, selon une enquête exhaustive réalisée en 2007, plus de la moitié des membres de l'Association font régulièrement du bénévolat auprès d'organismes et près du tiers agissent comme personnes proches aidantes.

Nous vous invitons à surveiller les capsules d'information préparées par la Fondation des maladies du cœur qui seront diffusées dans ce magazine de même qu'au www.araq.qc.net tout au long de la prochaine année.

La retraite et le retour au travail Phénomène grandissant ou mode passagère?

À la lumière de ce que l'on peut observer autour de nous, de plus en plus de personnes retraitées, dont plusieurs membres de l'AREQ, retournent sur le marché du travail ou sont sollicitées en ce sens. Si la plupart effectuent un retour au travail à temps partiel, d'autres travaillent plus de 30 heures par semaine, s'approchant ainsi de la situation qu'elles vivaient avant leur prise de retraite. Dans ce dossier spécial, *Quoi de neuf* a tenté de vérifier s'il s'agit d'un phénomène important ou d'une situation passagère. Nous nous sommes aussi intéressés aux raisons qui incitent certaines personnes à retourner en milieu de travail et aux aspects financiers et fiscaux d'un tel retour. De plus, dans une dernière partie, nous parlerons de projets pilotes mettant à contribution les membres de l'AREQ pour la francisation des personnes immigrantes en entreprise.



Pierre-Paul Racicot, consultant
pierre.paul.racicot@sympatico.ca
Pierre Hardy (collaboration), conseiller

Le travail à la retraite semble un phénomène important et qui prend de l'ampleur. Au Canada¹, une personne sur cinq (20 %) qui a pris sa retraite après 50 ans entre 1992 et 2002 avait occupé un emploi rémunéré alors que 4 % des personnes déclaraient avoir cherché du travail sans avoir réussi à en trouver. Et il s'agit d'une tendance à la hausse puisqu'en 2006, deux millions de Canadien-

nes et Canadiens de 55 à 64 ans travaillaient, soit 43 % de plus qu'en 2002!

Plus près de nous, selon un sondage effectué en 2006², près du quart des Québécois de 55 ans et plus (retraités et non retraités) (23 %) affirmait ne pas être à la retraite et occuper un emploi à temps plein ou à temps partiel. Et le travail intéresse les personnes retraitées puisqu'un quart d'entre elles déclarait souhaiter occuper un emploi.

Et les personnes retraitées de l'AREQ dans tout ça? Ont-elles une attitude différente quant au travail à la retraite? À pre-

mière vue, l'engouement pour le travail semble être moins important pour elles que pour l'ensemble des personnes retraitées canadiennes ou québécoises, mais il est néanmoins bien marqué. En effet, en 2007, 13 % des répondantes et répondants à un sondage de l'AREQ³ occupaient un emploi et 4 % souhaitaient en occuper un. Et il y a fort à parier que plusieurs autres se laisseront tenter par les offres alléchantes que déploient de plus en plus les entreprises de nombreux secteurs d'activité économique qui sont ou seront en situation de pénurie de main-d'œuvre. Fait sans précédent, le Québec connaît une décroissance démographique qui, selon toutes prévisions, accentuera encore davantage les problèmes de main-d'œuvre à compter de 2012.

Tableau 1
Répartition des femmes, des hommes et de l'ensemble des membres de l'AREQ selon qu'ils occupent ou non un emploi rémunéré (2007)

	Femmes	Hommes	Ensemble des membres
En emploi	11 %	17 %	13 %
Sans emploi et en recherche	4 %	4 %	4 %
Sans emploi	85 %	79 %	83 %
Total	100 %	100 %	100 %

Du travail surtout à temps partiel

Les personnes retraitées travaillent surtout à temps partiel (30 heures et moins), selon les données canadiennes et québécoises sur la situation, qui ne donnent pas davantage de précision sur la question. On en sait cependant beaucoup plus sur le rythme de travail des retraités de l'AREQ. Toujours selon l'enquête réalisée en 2007, la majorité (58 %) des membres de l'Association qui travaillent le font à raison de 10 heures et moins par semaine, alors qu'un peu plus du tiers (35 %) travaille de 11 à 30 heures et que 7 % d'entre eux déclarent travailler plus de 31 heures. Il est intéressant – mais pas surprenant – de constater que les membres de l'AREQ qui travaillent à temps plein ou presque sont très majoritairement des hommes. En effet, pour beaucoup d'hommes, le travail est souvent considéré comme « la voie » de la réalisation personnelle. De plus, contrairement à leurs consœurs, ils ont moins de réseaux de contacts personnels en dehors du milieu de travail de telle sorte que plusieurs vivent la retraite difficilement.

Tableau 2
Répartition des femmes, des hommes et de l'ensemble des membres de l'AREQ qui occupent un emploi rémunéré selon le nombre d'heures hebdomadaires travaillées (2007)

	Femmes	Hommes	Ensemble des membres	
Temps partiel	De 1 à 10 heures	61 %	54 %	58 %
	De 11 à 20 heures	23 %	15 %	19 %
	De 21 à 30 heures	14 %	19 %	16 %
Temps plein	De 31 à 40 heures	2 %	6 %	4 %
	Plus de 40 heures	0 %	6 %	3 %
Total	100 %	100 %	100 %	

Mais quelle mouche les a donc piqués?

Plusieurs motivations de nature très différente poussent les personnes retraitées à occuper un emploi. Chez les Canadiens, la motivation financière vient en tête de liste, mentionnée par 38 % des répondants. Par ailleurs, 22 % d'entre eux déclaraient avoir repris le travail parce qu'ils n'aimaient pas la retraite, 19 % encore donnaient la satisfaction intrinsèque que procure le travail (tâches stimulantes, contacts sociaux, sentiment d'accomplir quelque chose) comme motivation de retour et, enfin, 14 % estimaient qu'on avait besoin d'eux, ou encore, voulaient aider. Dans l'ensemble, plus de la moitié mentionnaient au moins une des trois raisons autres que financières.

Dans le sondage québécois, les raisons économiques qui poussent à occuper un emploi rémunéré viennent en troisième place. En effet, seulement 17 % des personnes interrogées affirmaient travailler parce que leurs revenus de retraite étaient insuffisants. Alors que, pour 29 % des répondantes et répondants, le désir de combler leur temps libre et, pour 22 % des répondants, le fait qu'ils aiment trop leur travail pour le laisser étaient des raisons plus importantes.

Danielle Pinsonneault, ex-enseignante et conseillère à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), est retraitée depuis 2006. Elle travaille occasionnellement à forfait pour la Centrale. « Lorsque j'ai pris ma retraite, j'étais à l'équipe de for-



mation de la CSQ. J'adorais ce que je faisais. Alors lorsque l'on m'a offert d'y revenir pour un petit contrat, j'ai considéré cette occasion comme une opportunité de me rapprocher de ce que j'aimais faire. Toutefois, je n'ai jamais envisagé de faire un retour au travail à temps plein, je suis bien comme ça. De plus, en cours de route, j'ai réalisé que le petit surplus financier que me procurent ces contrats peut être réinvesti dans des gâteries comme faire un voyage ».

À l'AREQ, c'est l'intérêt pour l'activité de travail qui vient en premier pour 47 % des répondantes et répondants au son-



Jacques Boucher

dage, alors que le besoin de revenus supplémentaires vient en deuxième place pour 32 % d'entre eux (tableau 3). Enfin, 10 % prennent un travail pour s'occuper et 8 % le font pour se sentir utiles.

Jacques Boucher, lui aussi enseignant à la retraite depuis 2006, travaille à raison de huit heures/semaine dans une quincaillerie de quartier. « Lorsque j'ai pris ma retraite, je ne croyais pas travailler. C'est à la suite de l'invitation de mon quincaillier que j'ai décidé de faire le saut. Sachant que je m'y connaissais bien en menuiserie, il m'a proposé un emploi de conseiller auprès des clients, ce qui me procure beaucoup de satisfaction. À l'expérience, j'ai découvert que cela me permettait de rester *groundé* sur le monde actif parce qu'à la retraite, on est comme dans une autre zone temporelle, un autre fuseau horaire. »

Diane Lesiège, infirmière retraitée et membre de l'AREQ, a effectué un retour au travail après avoir fait un arrêt de cinq ans. Elle travaille maintenant à temps partiel dans un centre d'hébergement de soins prolongés : «Après quelques années à la retraite, je me suis rendu compte que le contact humain me manquait. Ce n'est pas que je ne suis pas entourée et que je n'ai pas d'amis, mais j'ai réalisé que d'avoir des contacts avec d'autres personnes et me sentir utile, était quelque chose d'important pour moi. Avec ce travail, mes besoins sont maintenant comblés. Je suis parfaitement heureuse ».

Tableau 3

Répartition des femmes, des hommes et de l'ensemble des membres de l'AREQ qui occupent un emploi rémunéré selon la motivation principale évoquée (2007)

	Femmes	Hommes	Ensemble des membres
Intérêt pour l'activité	47 %	46 %	47 %
Besoin de revenus additionnels	34 %	29 %	32 %
S'occuper	8 %	14 %	10 %
Se sentir utile	6 %	9 %	8 %
Autres	3 %	2 %	2 %
Contre l'isolement	2 %	0 %	1 %
Total	100 %	100 %	100 %



Voici quelques-unes des raisons que des personnes retraitées ont données pour expliquer leur décision d'accepter un travail :

« Je m'ennuyais à mourir! »

« Des sous pour me gâter! »

« Me sentir utile! »

« Je n'ai pas le choix de travailler, mes revenus de retraite ne sont pas suffisants... ! »

On le voit bien, le travail à la retraite semble être un phénomène qui est là pour durer, d'une part en raison de l'augmentation de l'espérance de vie qui fait en sorte que la période de la retraite s'allonge et que les personnes sont en meilleure santé.

D'autre part, en lien avec la décroissance démographique et le vieillissement de la



population de certains pays, de plus en plus de gouvernements prennent des dispositions pour, soit permettre le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs âgés, soit les inciter à y revenir. Néanmoins, quelles que soient leurs motivations, le travail constitue pour certaines personnes retraitées une solution à un problème personnel (isolement, revenu faible, etc.) et un moyen d'améliorer leur qualité de vie.

SOURCES D'INFORMATION

1. Statistique Canada, *Enquêtes sociales générales de 2002 et de 2007*.
2. Bonheur, inquiétudes, travail et protection de leur patrimoine, résultats d'une enquête menée par la firme Ipsos Descarie auprès des personnes de 55 ans et plus, pour le compte de la Chambre des notaires du Québec et du Conseil des aînés.
3. Sondage effectué par l'AREQ en 2007 auprès de ses membres.

Les impacts financiers et fiscaux

À l'analyse des impacts financiers et fiscaux du retour au travail, on constate que la majorité des personnes retraitées, qui se contentent pour la plupart de travailler à temps partiel, ne perdent aucun des droits que leur procure leur situation de personnes retraitées. En effet, les impacts de ces gains se résument à payer sur ceux-ci le taux d'impôt qui s'applique au niveau de revenus qu'elles auront obtenus au cours de l'année, à contribuer au RRQ pour les revenus de travail qui excèdent 3 500 \$, et, si elles ont un statut de « travailleur salarié », à contribuer aux couvertures des plans gouvernementaux qui s'appliquent à ce statut. Voyons cela plus en détail*.

Le Régime des rentes du Québec (RRQ)

La personne retraitée prestataire du RRQ a le droit de travailler et de toucher des revenus de travail. Elle conserve le droit de recevoir intégralement sa prestation de RRQ. Pour ses premiers 3 500 \$ de revenus annuels de travail bruts, elle n'a pas à payer de cotisation au RRQ. Toutefois, elle doit y cotiser pour ses revenus annuels de travail qui dépassent cette exemption (3 500 \$), jusqu'au gain maximum annuel assurable de 46 300 \$¹. Cette cotisation a l'avantage de faire augmenter, annuellement et pour le reste de sa vie, la rente de la personne retraitée d'un montant égal à 0,5 % du revenu de travail cotisé au cours de l'année de travail. Et ainsi de suite pour chaque année cotisée.

Le programme fédéral de la Sécurité de la vieillesse (PSV)

La personne retraitée prestataire du PSV conserve le droit de recevoir intégralement sa prestation si elle touche un revenu de travail. Elle conserve la totalité de cette prestation tant qu'elle n'accumule pas un revenu annuel net de plus de 66 335 \$ (jusqu'au 31 décembre 2009). Si elle touche un revenu annuel total supérieur à ce montant (66 335 \$), elle doit rembourser, au moment de sa déclaration de revenus annuelle, une partie ou la totalité de sa prestation du PSV selon la hauteur du revenu excédentaire gagné. Le remboursement de la prestation du PSV s'effectue alors à rai-

son de 15 % de l'excédent du revenu annuel net de 66 335 \$ jusqu'à concurrence du remboursement du montant total de sa prestation du PSV².

Les régimes complémentaires de retraite administrés par la CARRA

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la personne retraitée prestataire du Régime de retraite des enseignants (RRE), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ou du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) qui retourne au travail conserve le droit de recevoir intégralement sa prestation, quel que soit son employeur ou le montant de son revenu annuel de travail. Elle ne peut cependant cotiser à nouveau à ces régimes³.

Cependant, pour le prestataire de moins de 69 ans du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE),



Photo : © Myshor | Dreamstime.com

le fait de retourner au travail dans la fonction publique du Québec peut entraîner la suspension ou la réduction de sa rente de retraite.

Les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et les Fonds enregistrés d'épargne-retraite (FERR)

Les revenus de travail d'une personne retraitée n'ont aucun effet sur les avantages tirés de ses régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) ou sur les rentes qu'elle touche d'un Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR).

Cependant, la personne retraitée qui a des revenus annuels de travail peut investir dans un REER jusqu'à la fin de l'année de son 71^e anniversaire de naissance. Quant à la personne qui retire une rente d'un FERR, elle peut cesser de la retirer et convertir son FERR en REER. Actuellement, les cotisations annuelles admissibles aux REER sont de 18 % des revenus de travail nets figurant dans sa déclaration de revenus de l'année précédente jusqu'à un maximum de 21 000 \$ de cotisation.

Néanmoins, il lui faut considérer que, lors de la production de sa déclaration de revenus annuelle, ses revenus de travail s'ajoutent aux autres revenus de l'année, dont les retraits de REER et les rentes tirées de FERR, et sont imposés selon les taux qui s'appliquent aux revenus atteints pendant l'année (voir section suivante).

Les impôts sur le revenu

Les revenus de travail s'ajoutent aux autres revenus annuels de la personne retraitée (incluant les retraits de REER et les rentes tirées de FERR). Ils sont imposés au taux de la tranche supérieure de revenus atteinte durant l'année.

Les revenus de travail peuvent ainsi faire passer une partie du revenu annuel total à une tranche d'imposition plus élevée.

Ainsi, en 2009, les taux d'imposition pour les revenus imposables sont :

Au Québec :

- **Tranche 1** : 16 % pour les revenus supérieurs à 0 \$ sans excéder 38 385 \$
- **Tranche 2** : 20 % pour les revenus supérieurs à 38 385 \$ sans excéder 76 770 \$
- **Tranche 3** : 24 % pour les revenus supérieurs à 76 770 \$⁴

Au fédéral :

- **Tranche 1** : 15 % pour les revenus supérieurs à 0 \$ sans excéder 40 726 \$
- **Tranche 2** : 22 % pour les revenus supérieurs à 40 726 \$ sans excéder 81 452 \$
- **Tranche 3** : 26 % pour les revenus supérieurs à 81 452 \$ sans excéder 126 264 \$
- **Tranche 4** : 29 % pour les revenus supérieurs à 126 265 \$⁵

La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ)

À l'exception des personnes qui, en raison de leurs faibles revenus, retirent des remises de TPS et de TVQ, il n'y a aucun effet pour les personnes qui retirent des revenus de travail d'un emploi salarié.

La situation est cependant différente pour la personne qui a un statut de travailleur autonome. Deux cas se présentent :

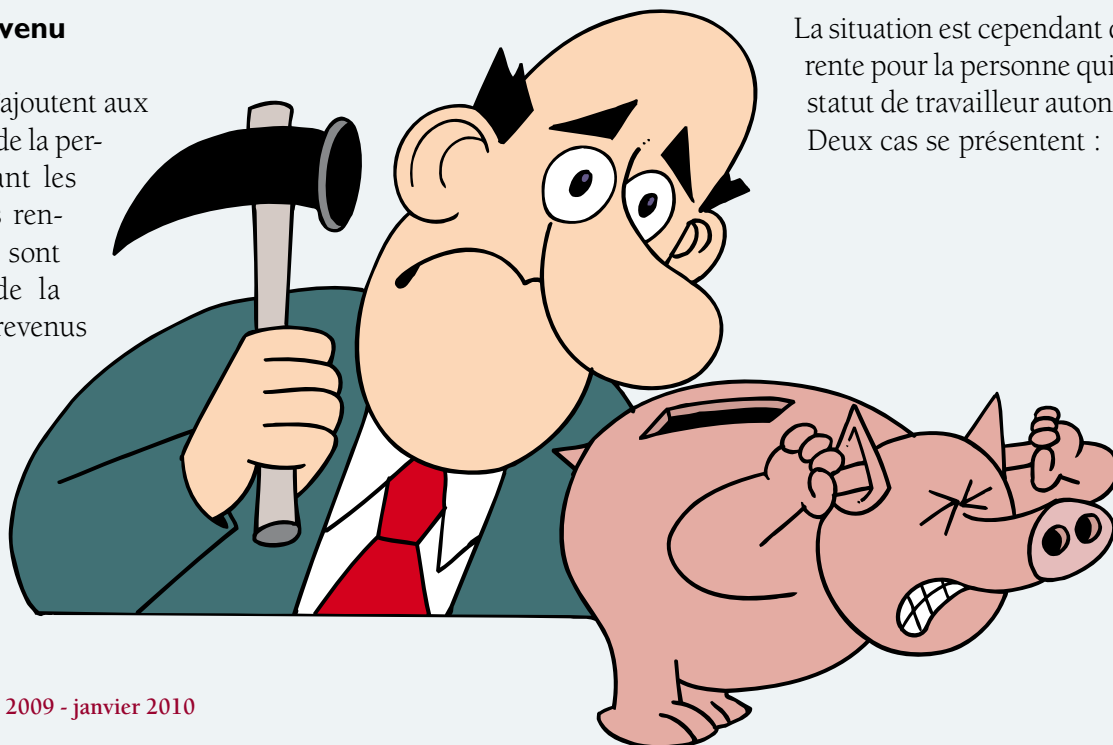




Photo : © Sebacz | Dreamstime.com

- a. La personne dont le revenu annuel de travail autonome est inférieur à 30 000 \$ est considérée comme un « petit fournisseur ». En raison de ce statut, elle n'est pas tenue de s'inscrire aux fichiers gouvernementaux relatifs à la TPS et la TVQ et de percevoir ces taxes. Elle doit quand même déclarer ses revenus de travail autonome aux fins de l'impôt sur le revenu.
- b. La personne dont le revenu annuel de travail autonome est de 30 000 \$ et plus a l'obligation de s'inscrire aux fichiers gouvernementaux, de percevoir la TPS et la TVQ pour les services rendus et d'effectuer les calculs et remises y ayant trait⁶.

Les assurances collectives

Le fait pour une personne retraitée de retourner au travail n'a aucun effet sur sa couverture d'assurance collective comme retraitée. Cependant, il est possible que certains employeurs

offrent un régime d'assurance collective. Le cas échéant, la personne retraitée peut faire un choix entre le régime d'assurance qui la couvre déjà et le régime proposé par l'employeur.

Quelle que soit sa décision, elle doit faire une demande écrite d'exemption à l'un ou l'autre des régimes d'assurance si elle ne veut pas avoir à payer une double couverture d'assurance. De plus, dans le cas où elle déciderait de laisser sa couverture d'assurance collective de personne retraitée pour prendre celle de l'employeur, elle pourrait réintégrer son régime d'assurance de retraitée sans problème lorsqu'elle mettra fin à ses activités de travail.

Références :

- 1 En 2009, la cotisation annuelle totale à verser au RRQ est de 9,9 % du montant assujéti à la cotisation. La cotisation doit être payée en entier par le travailleur s'il est travailleur autonome et partagée à parts égales entre le travailleur et l'employeur s'il est un travailleur salarié. Source : www.rrq.gouv.qc.ca/fr/nouvelles_mesures
www.rrq.gouv.qc.ca/fr/travail/travail_retraite/retraite_progressive/retraite_progressive_rrq.htm#2Lois
- 2 Source : Site de service Canada
www.servicecanada.gc.ca/fra/sc/sv/pension/securitedelavieillesse.shtml, pour la prestation du PSV
www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/tpcs/ncm-tx/rtrn/cmpltng/ddc-tns/lns206-236/235/s-fra.html, pour les remboursements de prestation du PSV
- 3 Source : Site Web de la CARRA
- 4 Source : www.revenu.gouv.qc.ca/fr/particulier/impots/taux.asp
- 5 Source : www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/fq/txrts-fra.html
- 6 Source : www.revenu.gouv.qc.ca/fr/travailleur_autonome/affaires/statut/determination/info.asp

*NOTE : Les renseignements fournis ci-dessus réfèrent à la situation d'une grande majorité des membres de l'AREQ. Toutefois, pour les cas particuliers, nous suggérons aux personnes concernées de prendre davantage d'information auprès des organismes visés. Nous désirons également signaler que les informations ci-dessus étaient exactes au moment d'écrire ces lignes (octobre 2009) et qu'elles peuvent être sujettes à des changements. Notons, à ce propos, que le gouvernement du Québec a adopté, en 2008, un projet de loi important (68) pour modifier la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, la Loi sur le régime de rentes du Québec et d'autres dispositions législatives afin de favoriser le maintien ou le retour au travail des 55 ans et plus. En conséquence, il est du ressort des personnes qui désirent s'engager dans un processus de retour au travail de vérifier ces renseignements, notamment en référant aux sites d'information donnés en référence ou directement auprès des organisations responsables de ces mesures.

Et l'AREQ dans tout ça?

Comme association de personnes retraitées, l'AREQ n'est pas indifférente au phénomène du retour au travail. D'une part, plusieurs de ses membres sont déjà en action, occupant un emploi rémunéré, et d'autres y songent sérieusement. D'autre part, l'AREQ est consciente de l'intérêt que manifestent de plus en plus les employeurs quant au potentiel énorme de ressources que représente l'Association.

L'AREQ est d'ailleurs de plus en plus sollicitée pour faire connaître à ses membres des offres d'emploi. Si, à ce jour, l'Association a été prudente quant à la parution de celles-ci, en raison notamment du peu d'information qu'elle possédait sur le sujet, elle est plus en mesure maintenant de donner de l'information à ses membres, ayant réalisé un état de situation sur la question. Ce portrait a été rendu possible grâce au Secrétariat aux aînés (SA) qui a financé l'AREQ pour réaliser, au cours de la dernière année, un projet en francisation dans les petites entreprises (50 employés et moins).

Francisation dans les petites entreprises

Ce n'est un secret pour personne : dans le contexte démographique actuel, les entreprises québécoises font de plus en plus appel à la main-d'œuvre immigrante pour pourvoir à leurs postes afin d'assurer leur développement et le maintien de leurs activités. Or les immigrantes et les immigrants ne sont pas toujours francophones et, au Québec, il va de soi de penser qu'une intégration réussie passe par la francisation de ces nouveaux venus. Cependant, les ressources compétentes et intéressées en francisation ne courent pas les rues.

Les personnes retraitées, quant à elles, sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus instruites, de plus en plus jeunes, de plus en plus actives et de plus en plus désireuses de le demeurer. Pensons à la vague des baby-boomers qui déferle actuellement sur les plages de la retraite. Et – oh hasard! – l'AREQ regroupe un grand nombre de ceux-ci.

Joindre ces deux réalités ne demandait qu'un pas! Ce pas, le Secrétariat aux aînés (SA) l'effectuait à l'automne 2008 en proposant à l'AREQ d'élaborer conjointement un projet mettant à contribution l'expertise de ses membres pour la

francisation des personnes immigrantes en entreprise. Le prétexte évoqué pour la réalisation du projet était le Rendez-vous des gens d'affaires de Montréal d'octobre 2008, qui avait pour thème « Le français, notre affaire à tous ». Les participants, dont les organisations gouvernementales, étaient invités à mettre leurs idées en commun et à proposer des actions concrètes pour améliorer la francisation en entreprise.

Étant donné que l'AREQ et le SA n'avaient pas d'expertise en la matière, il fut entendu que le projet réalisé porterait d'abord sur un état de situation de la francisation au Québec, sur l'environnement financier et fiscal d'une personne retraitée qui retourne au travail et, le cas échéant, sur l'élaboration d'un projet d'intervention complémentaire aux activités de francisation existantes afin de ne pas mettre en péril l'accès à des emplois intéressants pour les plus jeunes travailleurs. C'est ainsi que furent entreprises des activités de recherche en février 2009, lesquelles ont débouché cet automne sur l'élaboration de projets avec certaines organisations scolaires de la région métropolitaine et avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC).

Enfin, en marge des projets élaborés en francisation, l'AREQ (CSQ) collabore actuellement avec d'autres organismes comme le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et l'industrie touristique. À ce propos, l'AREQ (CSQ) participe aux Travaux du Conseil québécois des ressources humaines en tourisme (CQRHT) relatifs à l'embauche de travailleurs âgés de 50 ans et plus et de personnes retraitées.

Les projets retenus

Comme on s'en doute, au Québec, les principaux acteurs en matière de francisation en entreprise sont les établissements scolaires, notamment les commissions scolaires et les cégeps, mais aussi le MICC.

Dans les établissements scolaires, ce sont les Services d'aide aux entreprises, rattachés aux services d'éducation des adultes, qui s'occupent des activités de francisation en entreprise.

De plus, compte tenu de la situation particulière de la région métropolitaine quant à l'accueil des personnes immigrantes

au Québec, c'est dans cette région que se réalisent la plupart des activités de francisation.

Ainsi, à la suite de l'analyse des différentes possibilités qui s'offraient, l'AREQ retenait deux types d'intervention dans le cadre de projets pilotes à réaliser au cours de la présente

« **Les personnes retraitées, quant à elles, sont de plus en plus nombreuses, de plus en plus instruites, de plus en plus jeunes, de plus en plus actives et de plus en plus désireuses de le demeurer.** »

année (au moment d'écrire ces lignes, les ententes n'étaient pas conclues) :

- 1- La francisation dans les petites entreprises avec des services d'aide aux entreprises (SAE) de certaines organisations scolaires de la région métropolitaine. Ces établissements ont été retenus en raison du nombre d'interventions menées et en cours, de leur dynamisme et de leur manque de personnel pour conduire leurs activités de francisation.
- 2- Le tutorat en ligne du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Pour ce projet, ce sont leurs activités de francisation réalisées au Québec et hors Québec qui ont retenu l'attention, de même que leur expertise et le potentiel d'étalement du projet à l'ensemble des membres de l'AREQ, notamment celles et ceux qui vivent à l'extérieur de la région métropolitaine. Il faut toutefois noter que ce projet est encore embryonnaire.

Francisation en entreprise

Ce projet pilote consiste à expérimenter la contribution de personnes retraitées de l'AREQ aux activités de francisation dans de petites entreprises.

Chaque projet de francisation en entreprise fait l'objet d'une entente sur mesure entre l'établissement et l'entreprise. Les détails du projet sont adaptés aux besoins de chaque entreprise et peuvent varier de l'une à l'autre.

Ainsi, pour chaque projet, dont la durée peut varier entre trois et douze mois, le programme est adapté sur mesure à partir d'un programme-cadre de l'établissement, généralement composé de six à huit cours de complexité croissante.

Les groupes sont constitués de deux à quinze employés apprenants et les cours ont lieu la plupart du temps sur les lieux de travail, dans les locaux de l'entreprise. Les leçons, d'environ deux heures chacune et dispensées le matin, le midi ou en fin d'après-midi, se donnent à raison d'une ou deux leçons par semaine. Le personnel de francisation bénéficie d'un encadrement par une ressource du SAE.

Le travail d'un enseignant de français en entreprise consiste à soutenir l'apprentissage du français auprès d'un groupe de travailleurs immigrants d'une entreprise.

Selon l'établissement, le statut d'emploi du personnel enseignant peut être celui de salarié à temps partiel ou à taux horaire. Il peut également s'agir d'un travail à forfait où l'enseignant facture l'établissement pour les services rendus : cette personne a alors un statut de travailleur autonome (les organismes qui signent un protocole d'entente avec l'AREQ doivent s'engager à appliquer aux personnes recrutées les mêmes dispositions prévues aux conventions collectives en vigueur dans leur établissement).

Pour en savoir plus sur les projets de francisation en entreprise réalisés par l'AREQ ou pour offrir leurs services, les membres de l'AREQ peuvent consulter la section réservée prévue à cet effet au www.araq.qc.net

Les prestations des personnes survivantes



Linda Olivier
Conseillère à la sécurité sociale
olivier.linda@csq.qc.net

CARRA – Régimes de retraite

Quelles sont les prestations payables à mon décès?

Si votre décès survient avant le versement mensuel de votre rente, ce versement est payable en entier à vos héritiers.

Si vous participez au RREGOP, au RRPE ou au RRCE

La personne conjointe* recevra 50 % de votre rente coordonnée au RRQ et de votre rente viagère, s'il y a lieu. Par contre, ce taux passe à 60 % au RREGOP et au RRPE si, au moment de votre retraite, vous aviez choisi de réduire votre rente de 2 %.



Photo : © Jose Manuel Gejra Diaz | Dreamstime.com

Si vous participez au RRE ou au RRF

La personne conjointe* recevra 50 % de votre rente coordonnée au RRQ pour

le RRE et 60 % pour le RRF. De plus, chacun de vos enfants à charge** recevra une rente égale à 10 % de votre rente coordonnée au RRQ, le montant total ne pouvant excéder 40 %. Si vous n'avez pas de personne conjointe au moment de votre décès, chacun de vos enfants à charge recevra une rente égale à 20 % de votre rente coordonnée au RRQ, jusqu'à un maximum de 80 %. La rente d'orphelin accordée à l'enfant de moins de 18 ans sera versée à la personne qui en a la charge.

Quel que soit le régime de retraite auquel vous participez

Si vous n'avez pas de personne conjointe ni d'enfants à charge et si le total des cotisations que vous avez versées à votre régime (plus les intérêts courus au RREGOP, au RRPE ou au RRCE) est supérieur au total des prestations que vous avez reçues, l'excédent sera remboursé aux héritiers en un seul versement, avec intérêts, s'il y a lieu.

Crédit de rente

Si vous avez acquis un crédit de rente à la suite d'un transfert d'un régime complémentaire de retraite (RCR), dans presque tous les cas, la personne conjointe a droit également à 50 % de ce crédit de rente. Toutefois, dans le cas d'un crédit de rente acquis à la suite d'un rachat, la CARRA rembourse avec intérêts à la personne conjointe ou à vos héritiers en un seul versement, le montant investi pour acquérir ce crédit de rente, moins les sommes déjà versées à titre de crédit de rente.

Pour recevoir les prestations décrites dans les paragraphes précédents, la personne conjointe ou vos héritiers devront transmettre le formulaire

« Demande de prestation de décès (081) » à la CARRA.

* La personne conjointe est la personne qui est mariée ou unie civilement avec vous ou, si vous n'êtes pas marié ni uni civilement, la personne de sexe différent ou de même sexe que vous présentez comme votre conjoint et qui, au moment de votre décès, n'est pas mariée ni unie civilement avec une autre personne et vit maritalement avec vous depuis au moins trois ans. Cette période est de un an si un enfant est né ou va naître de votre union, ou si pendant votre union un enfant a été adopté par vous et par votre conjoint ou si l'un de vous a adopté l'enfant de l'autre. Soulignons que les personnes séparées légalement sont encore considérées comme mariées. Donc, si le tribunal n'a pas tenu compte de la valeur des droits accumulés dans le régime de retraite lors du partage du patrimoine familial, le conjoint séparé a toujours droit au remboursement des cotisations ou à la rente de conjoint survivant, selon les dispositions du régime de retraite du participant décédé.

** L'enfant à charge est l'enfant non marié ni uni civilement, de moins de 18 ans ou, s'il a plus de 18 ans, qui fréquente à temps plein un établissement d'enseignement reconnu et qui dépend d'un adulte pour sa subsistance, sans égard à sa filiation.

Source : CARRA
www.carra.gouv.qc.ca

Régie des rentes du Québec

La prestation de survivant est-elle payable jusqu'à mon décès?

Pour bien connaître vos droits et vos obligations en tant que bénéficiaire des prestations de survivants du Régime de rentes du Québec, nous vous invitons à communiquer avec la Régie des rentes du Québec.

Jusqu'à quand recevrez-vous votre rente?

La rente de conjoint survivant est habituellement payée jusqu'à votre décès. Cependant, si à 65 ans vous recevez le maximum de la rente de retraite accordé par la Régie cette année-là, la rente de conjoint survivant cessera définitivement de vous être versée.

Pouvez-vous recevoir deux rentes?

Oui. Tout en étant bénéficiaire de la rente de conjoint survivant, vous pouvez avoir droit à une rente de retraite ou à une rente d'invalidité si vous avez vous-même cotisé au Régime de rentes du Québec. Dans ce cas, la Régie vous paie les deux rentes en un seul versement mensuel. On parle alors d'une rente combinée. Toutefois, la somme qui vous est versée n'est pas nécessairement égale à celle des deux rentes. En effet, la rente combinée est sou-

mise à un maximum déterminé par la Loi sur le régime de rentes du Québec. Ainsi, les rentes de retraite et d'invalidité demeurent inchangées, mais la rente de conjoint survivant peut, dans certains cas, être diminuée.

La décision de la Régie peut être révisée

Vous avez des éléments nouveaux à soumettre ou des explications supplémentaires à nous communiquer? Téléphonnez à la RRQ! Vous pouvez également demander à la Régie de réviser toute décision qu'elle a prise au sujet de votre rente. Vous devez toutefois faire votre demande dans les 90 jours suivant la date de la lettre de décision de la Régie. Vous obtiendrez le formulaire Demande de révision en allant sur le site Web ou en téléphonant à la Régie. Vous devez fournir tous les documents se rattachant à la demande de révision.

Si la Régie ne vous a pas répondu dans les 90 jours après avoir reçu votre demande de révision, ou dans les 180 jours si elle a dû demander des renseignements additionnels, vous pourrez vous adresser au Tribunal administratif du Québec sans attendre la décision en révision.

Vous recevrez la nouvelle décision de la Régie

À la suite de votre demande de révision, la Régie vous informera par écrit de sa nouvelle décision. Si vous n'êtes toujours pas d'accord avec celle-ci, vous disposerez d'un délai de 60 jours pour la contester auprès du Tribunal administratif du Québec.

Source RRQ

www.rrq.gouv.ca

Publication - Guide du bénéficiaire
Prestations de survivants

La naissance de la Nouvelle-France vous passionne...



Découvrez la grande épopée des *Filles du Roy* Les mères de la Nation Québécoise

Faites-vous le cadeau
d'un coffret multimédia exceptionnel



Ce coffret multimédia relate les grands moments du colloque international sur les *Filles du Roy* qui s'est tenu en juin 2008 dans le cadre du 400^e anniversaire de Québec. Le Colloque des Filles du Roy a été organisé notamment grâce à la contribution de l'AREQ.

En vente chez les Librairie Pantoute (Vieux-Québec et St-Roch), les Librairie Renaud-Bray (toutes les succursales), la Librairie Laliberté (Ste-Foy), la Coop Zone (Université Laval), Archambault (Vieux Québec) et La maison de nos Aïeux (Ile-d'Orléans)
Vous pouvez le commander sur notre site Internet : www.lesfillesduroy-quebec.org ou au 418 877-0446



Ce tableau de la peintre Sophie Moisan a été conçu à l'occasion du lancement du coffret multimédia *Filles du Roy*, au couvent des Ursulines de Québec, le 14 septembre 2009.

Vous obtiendrez un billet pour l'attribution de ce tableau à l'achat de chaque COFFRET MULTIMÉDIA *Filles du Roy*.

L'attribution de ce magnifique tableau se fera le 15 janvier 2010.

1^{er} janvier 2010

Modification des primes d'assurance maladie



Linda Olivier
Conseillère à la sécurité sociale
olivier.linda@csq.qc.net

Contrairement aux années précédentes, l'évolution des primes ne suit pas la même tendance. En 2008, les primes ont augmenté de 14,3 %. En 2009, l'augmentation a été de 2,6 %. La bonne nouvelle pour 2010 : malgré une proposition de l'assureur d'augmenter les primes de 6,1 %, nous avons bouclé les conditions de renouvellement au 1^{er} janvier 2010 sans augmentation.

Par ailleurs, pour répondre aux demandes constantes des membres d'augmenter le remboursement maximal par traitement des honoraires des professionnels de la santé, nous avons demandé à la SSQ le coût d'un tel changement. Cette

réduire la prime d'assurance maladie ASSUREQ, contribuant ainsi à offrir aux personnes retraitées un régime d'assurance collective de qualité.

Ainsi, le congé de prime pour 2010 est reconduit. La prime contractuelle est donc réduite de 180 \$ par année, par certificat pour les personnes de moins de 65 ans. Cela représente une réduction de 15 \$ par mois.

ASSURANCE VIE

Personne adhérente

La prime sera augmentée à compter du 1^{er} janvier 2010 de 1,8 %. De plus, étant donné que la population du régime d'assurance vie vieillit et à la suite d'une étude actuarielle de 2008, force a été de constater que les primes pourraient au moins doubler d'ici 10

Âge	Choix 1		Choix 2		Choix 3	
	Capital	Prime	Capital	Prime	Capital	Prime
Moins de 60 ans	20 000 \$	+ 1 \$	40 000 \$	+ 2 \$	60 000 \$	+ 3 \$
De 60 à 64 ans	15 000 \$	+ 1 \$	30 000 \$	+ 2 \$	45 000 \$	+ 3 \$
65 ans ou plus	10 000 \$	+ 1 \$	20 000 \$	+ 2 \$	30 000 \$	+ 3 \$

bonification rejoint les tarifs maximums des professionnels de la santé au contrat des salariés de la CSQ. Cette bonification entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2010 et a nécessité un ajustement des primes de 1,7 %.

Congé de prime

Chaque personne adhérent au régime CSQ verse annuellement 15 \$ afin de

ans. Par conséquent, afin d'éviter une hausse importante des primes, ASSUREQ et L'AREQ ont décidé en 2009 de majorer la tarification bien que le régime soit en bonne santé.

Par conséquent, les primes d'assurance vie seront haussées de manière progressive afin de respecter les engagements futurs du régime.



Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2010, la tarification sera augmentée de la manière suivante :

Personnes à charge

Protection : 5 000 \$ pour la personne conjointe et pour chacun des enfants à charge. La tarification au 1^{er} janvier 2010 sera de 0,81 \$ par mois.

Conclusion

L'AREQ et ASSUREQ, grâce à la force du groupe (46 907 personnes adhérentes au 1^{er} avril 2009), accordent au dossier des assurances une grande importance. C'est pourquoi nous sommes en mesure d'exercer une influence réelle sur les conditions de renouvellement et de modifications au régime et de résoudre des problèmes d'application et d'interprétation du régime.

Finalement, vous trouverez dans le présent numéro un dépliant avec les garanties qui apparaissent au contrat ASSUREQ relativement à l'assurance maladie ainsi que les primes applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 pour les assurances maladie et vie. Nous vous invitons à le conserver avec votre brochure d'assurance collective ASSUREQ, régime à l'intention des personnes retraitées de la CSQ.

MÉDICAMENTS PAR CLASSE THÉRAPEUTIQUE LES PLUS RÉCLAMÉS

Encore une fois cette année nous vous présentons le palmarès des médicaments les plus réclamés. Au premier rang, on retrouve les hypolipémiants qui sont destinés à normaliser les taux de lipides sanguins et ainsi normaliser le risque cardiovasculaire.

Un taux élevé de cholestérol constitue un facteur de risque important de maladies du cœur et d'accident vasculaire cérébral (AVC). C'est pourquoi l'AREQ et ASSUREQ ont annoncé le 19 octobre 2009 un partenariat avec la Fondation des maladies du cœur.

Rang	Nom de la classe thérapeutique	Traitement
1.	Hypolipémiants	Cholestérol
2.	Analgésiques et antipyrétiques	Fièvre et douleur
3.	Agents de suppléance	Ex. : calcium, etc.
4.	Médicaments contre les ulcères	Ulcères
5.	Thyroïdiens	Glande thyroïde
6.	Bloqueurs du canal calcique	Hypertension
7.	Inh. résorption osseuse	Os
8.	Progestatifs	Hormones



La conversation



Jules Desfossés
Équipe Quoi de neuf
jules.desfosses@video-
tron.ca

Notre époque facilite des formes de contact multiples, accessibles, quasi immédiates. Chaque jour de par le monde, 247 milliards¹ de courriels et chaque mois 200 milliards² de textos sont envoyés. Sans doute y a-t-il dans cette gigantesque production de mots baladeurs une quelconque satisfaction, parfois une utilité et un enrichissement, fort bien! Mais il s'agit surtout de la manifestation du besoin fondamental de relation propre aux humains qui aspirent à la rencontre de l'autre.

Les innombrables appels téléphoniques personnels à l'opposé nourrissent



Photo : © Alexey Anshpov | Dreamstime.com

l'échange : réactions spontanées, timbre de voix familier, débit et changements de ton qui informent, rires et connivence. Avoir des échanges est une activité courante, un passe-temps agréable qui permet de déjouer la solitude. Le dialogue est la forme la plus naturelle du langage. Pour acquérir des habiletés de communication, la conversation s'avère aussi importante que la lecture. Outre sa fonction d'exécutoire à l'émotivité et à l'agressivité, elle enrichit et solidifie nos relations, comme le constatait déjà Montaigne : « Nous ne sommes hommes, et ne tenons les uns aux autres que par la parole. »

La véritable rencontre se fait par la présence en chair et en os des personnes. Autour de la table de la cuisine ou du salon, dans les couloirs, au café, à maints endroits publics. La conversation lancée, chacun s'approprie un temps de parole, aléatoire et inégal. On se promène dans une improvisation constante, lanternant, butinant, digressant maintes fois, nuanciant, revenant en arrière aussi; variant les postures, les contacts oculaires et les mimiques. Acceptant les silences et les non-dits. Trop souvent préoccupé par ce qu'on veut dire et si pressé de le dire qu'on néglige parfois le propos de l'autre. Puis un écart, un emportement, une prise à partie, une pause rêveuse ou chagrinée. Une légèreté momentanée, un éclat de rire, un assentiment : la confiance s'est installée, le courant passe, instant magique où l'on savoure le bonheur d'être ensemble. On se réjouit d'un sourire volé à la dérobée d'un regard furtif, d'une confiance inattendue, du climat de connivence qui rassure. Loin des infatigables du verbe ou de l'insignifiance, s'entretenir avec des personnes amicales sans nous soucier de briller ou de dire des choses mémorables, n'est-ce pas apprivoiser le jour avec ses semblables et une manière agréable d'user du temps?

Quand nous conversons, nous n'échangeons pas seulement des informations et des points de vue, mais aussi de l'amitié, de l'affection et de la sympathie. On facilite des rapprochements, on suscite des compromis. Activité essentielle et stimulante! Pour conclure, une pensée d'Axel Oxenstiern : « La plus importante et la plus négligée de toutes les conversations, c'est la conversation avec soi-même. »

1 Pourriels inclus. Source : arobase.org

2 Textes empoisonnés inclus. Source : Internet

Dévoilement du monument Laure-Gaudreault

Le 5 octobre 2009 a eu lieu à Clermont le dévoilement du monument Laure-Gaudreault. Le projet est né au sein de l'AREQ Charlevoix (Région 03 – Québec–Chaudière–Appalaches – secteur H – Charlevoix). Renald Frève, Marthe Audet, Gisette Bergeron, Roland Martel, Bruno Turcotte et Jean-Pierre Gagnon, membres du comité, ont pu réaliser ce projet grâce à la participation de nombreux commanditaires.

Marthe Audet
Région 03 – Québec–Chaudière–
Appalaches – secteur H – Charlevoix

On a voulu rendre hommage à cette grande dame qui est née sur le territoire de Clermont et y a toujours habité. Elle a fondé le premier syndicat d'enseignantes en 1936 et une fédération provinciale en 1937. Elle sera en 1946 une des fondatrices de la CIC (devenue CEQ et maintenant CSQ). En 1961, c'est l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (AREQ) qu'elle créera.

Mariette Gélinas, présidente de l'AREQ a rappelé les mérites et les batailles de Laure Gaudreault. Louisette Giroux, présidente de la Fondation Laure-Gaudreault a lu le texte de Michel Giroux inscrit sur le monument qui résume bien la vie de la grande dame et qu'on




retrouve à l'endos du livre *Les Souvenirs de Laure Gaudreault*.¹


On trouve, près du monument, sur un panneau d'interprétation, l'histoire de l'École Jaune. Ce texte a été composé et lu par trois élèves de l'École Laure-Gaudreault. Laure Gaudreault a enseigné dans cette école autrefois située à l'endroit où est maintenant érigé l'hôtel de ville de Clermont

Cent vingt personnes assistaient à la cérémonie, dont les neveux et nièces de Laure Gaudreault, des enseignants actifs et retraités du secteur et diverses personnalités régionales dont le maire de Clermont et les députés de Charlevoix, Pauline Marois et Michel Guimond.

¹ On peut se procurer *Les Souvenirs de Laure Gaudreault* au bureau de la Fondation pour 10 \$.



FONDATION LAURE-GAUDREAULT
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7



Nom : _____

Adresse : _____
(n° et rue) (ville) (code postal)

Pour devenir membre : 10 \$

Pour un don : 10 \$ 20 \$ Autre _____

10 \$ Livre *Les souvenirs de Laure-Gaudreault*

N° de membre de l'AREQ : _____ Secteur : _____

Date : _____ Signature : _____

Envoyez vos dons à : Fondation Laure-Gaudreault
320, St-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

L'engagement bénévole

Pour vivre passionnément avec les gens!

« J'étais venue pour donner, mais j'ai beaucoup reçu ! », nous raconte M^{me} Catherine Jacobs, une bénévole senior qui œuvre pour un programme de francisation offert par l'organisme Collège Frontière. « Les rencontres hebdomadaires avec mon apprenante,

sion ancienne. « Adolescente, la lecture était mon passe-temps préféré. Malheureusement, au fil des années et des responsabilités, mon intérêt s'est émoussé. Mais le bénévolat que j'ai effectué à la bibliothèque municipale de Lac-Beauport pendant près

lement retraitée du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Vous pouvez vous engager auprès de votre communauté dans des actions concrètes où vos qualités humaines, citoyennes et professionnelles pourront être reconnues. En étant bénévole, vous faites bénéficier votre collectivité en misant sur vos connaissances et votre expérience, ce qui vous procurera un sentiment de satisfaction et d'accomplissement. Faire du bénévolat permet de vous consacrer à vos passions et aux causes qui vous stimulent ou tout simplement la possibilité d'explorer de nouveaux champs d'intérêt.



Catherine Jacobs

centrées sur l'apprentissage du français écrit, sont l'occasion de nombreux échanges sur les sujets les plus variés. Nous travaillons beaucoup, mais avons aussi du plaisir», ajoute-t-elle en souriant. L'action bénévole permet ainsi à toutes personnes qui le désirent de rencontrer une multitude de gens intéressants et de briser leur isolement. De plus, l'activité bénévole permet de se sentir utile à sa communauté et de faire partager son savoir dans un cadre souple et adapté à sa disponibilité. M^{me} Jacobs apprécie justement l'autonomie offerte par le programme pour lequel elle œuvre bénévolement.

Pour d'autres, l'activité bénévole est l'occasion de renouer avec une pas-

de dix ans a ravivé ma passion. Dès cet automne, je consacrerai de nouveau quelques heures par semaine à ce bénévolat qui m'apporte tant! », de dire Danièle Maranda-Aubut, nouvel-

Plus de deux millions de personnes s'investissent dans l'univers du bénévolat, joignez-vous à ce vaste réseau d'entraide et enrichissez votre vie de nouveaux amis et de nouvelles connaissances!

Vous souhaitez offrir vos services à un organisme? Le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS) et le Réseau de l'action bénévole du Québec (RABQ) se feront un plaisir de vous donner de l'information sur les possibilités d'engagement bénévole.



SACAIS

Région de Québec : 418 646-9270
Ailleurs au Québec : 1 800 577-2844
(sans frais)
www.benevolat.gouv.qc.ca

RABQ

Région de Montréal : 514 272-4004
Ailleurs au Québec : 1 866 496-4004
(sans frais)
www.rabq.ca



Renaud Turcotte
Équipe *Quoi de neuf*

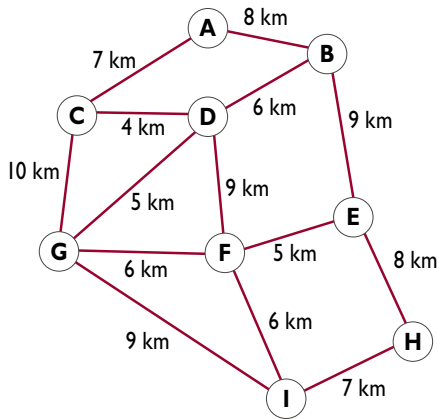
1. Il manque deux nombres à l'addition suivante. Trouvez ces deux nombres sachant que l'un est le triple de l'autre.

$$358 + 137 + \underline{\quad} + \underline{\quad} = 1\,435$$

2. Placez dans les cercles les nombres 3, 4, 5, 6, 7 et 9 de sorte que le résultat final des opérations soit 6.

$$\begin{array}{c} \bigcirc + \bigcirc \\ \hline \bigcirc \end{array} \times \begin{array}{c} \bigcirc \\ \bigcirc - \bigcirc \end{array}$$

3. Voici le croquis des pistes cyclables d'un parc. À l'aide des kilométrages inscrits, trouvez le chemin le plus court entre les relais A et I.



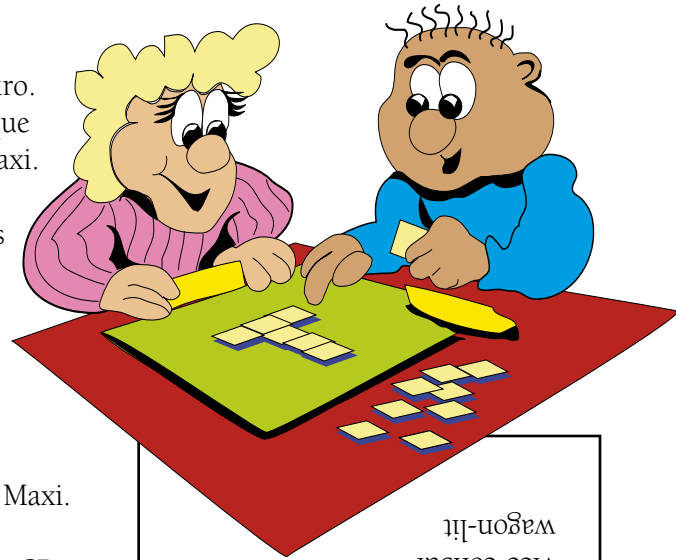
4. Dans l'addition suivante, remplacez quatre chiffres par 9 pour obtenir la somme de 2 282.

$$\begin{array}{r} 245 \\ + 937 \\ + 186 \\ \hline 1\,368 \end{array}$$

5. Pour la période estivale, Alexis, Jérémy, Robert et Stéphane ont été embauchés chez Maxi, Super C et Métro. Ils sont âgés de 16, 17 et 18 ans. À l'aide des indices suivants, trouvez l'endroit où chacun

travaille ainsi que son âge.

- Deux travaillent chez Métro.
- Stéphane est plus jeune que celui qui travaille chez Maxi.
- Alexis est le plus âgé.
- Les deux adolescents âgés de 17 ans ne travaillent pas au même endroit. L'un travaille chez Métro et l'autre chez Maxi.
- Le plus jeune travaille chez Super C.
- Jérémy ne va jamais chez Maxi.



6. Paul a acheté de son ami un CD à 4,25 \$. Il l'a payé avec 8 pièces de monnaie, soit des 25 cents et des 1 \$. Combien lui a-t-il donné de pièces de 25 cents?

7. Patrick a 8 ans et sa mère, 36 ans.
a. Dans combien d'années l'âge de la mère sera-t-il le triple de celui de Patrick?
b. Quel âge avait Patrick au moment où sa mère avait 8 fois son âge?

8. Quinze noms composés ont été séparés. Trouvez dans la deuxième série de mots ceux qui complètent les mots de la première série pour former ces noms composés.

1^{re} série :

- | | |
|----------------|--------------|
| aigre- _____ | garde- _____ |
| arrière- _____ | passe- _____ |
| ballon- _____ | sans- _____ |
| bien- _____ | semi- _____ |
| cache- _____ | sous- _____ |
| casse- _____ | vice- _____ |
| contre- _____ | wagon- _____ |
| franc- _____ | |

2^e série :

- gêne, titre, pot, droit, parler, sonde, conducteur, doux, lit, consul, garde, être, cou, filet, boue.

8. aigre-doux
arrière-garde
ballon-sonde
bien-être
cache-pot
casse-cou
contre-filet
franc-parler
garde-boue
passe-droit
sans-gêne
semi-conducteur
sous-titre
vice-consul
wagon-lit
6. pièces de 25 cents
7. a) 6 ans b) 4 ans
8. aigre-doux
arrière-garde
ballon-sonde
bien-être
cache-pot
casse-cou
contre-filet
franc-parler
garde-boue
passe-droit
sans-gêne
semi-conducteur
sous-titre
vice-consul
wagon-lit

Solutions

1. 235 et 705

2.

$$\begin{array}{r} \textcircled{3} \\ + \textcircled{5} \\ \hline \textcircled{6} \end{array} \times \begin{array}{r} \textcircled{4} \\ \textcircled{9} - \textcircled{7} \\ \hline \textcircled{6} \end{array}$$

3. A C D G I = 25 km

4. $299 + 997 + 986$

5. Alexis (18 ans, Métro)
Jérémy (17 ans, Métro)
Robert (17 ans, Maxi)
Stéphane (16 ans, Super C)

6. pièces de 25 cents
7. a) 6 ans b) 4 ans

8. aigre-doux
arrière-garde
ballon-sonde
bien-être
cache-pot
casse-cou
contre-filet
franc-parler
garde-boue
passe-droit
sans-gêne
semi-conducteur
sous-titre
vice-consul
wagon-lit

Prévenir les dégâts d'eau de la cave au grenier

Les dommages causés par l'eau figurent parmi les sinistres les plus fréquents. Bien que ce type de dommages puisse être réparé, du moins dans la plupart des cas, certains biens ne peuvent être remplacés : souvenirs de voyage ou de famille, objets uniques, tableaux, par exemple.

De plus, les dégâts d'eau occasionnent souvent de la moisissure qui est à l'origine de problèmes de santé, comme des réactions allergiques ou non allergiques ou encore des infections respiratoires.

Jocelyn Roy
Responsable du régime
Les protections RésAut CSQ

Bon nombre de dégâts d'eau peuvent pourtant être évités en appliquant quelques consignes de prévention élémentaires. En voici quelques-unes, inspirées de l'expérience et des observations des experts en sinistres de La Personnelle, l'assureur de groupe choisi par la CSQ.

Des idées toutes simples pour se la couler douce

Sous-sol. Assurez-vous que la pente de votre terrain soit inclinée de manière à permettre l'écoulement de l'eau loin de la maison. Sinon, l'eau risque de s'infiltrer par les fondations. De plus, gare aux chauffe-eau vieillissants. La durée de vie normale d'un chauffe-eau étant de 12 ans, surveillez de près les moindres signes d'usure.

Machine à laver. Ne quittez jamais la maison ou n'allez pas vous coucher avant la fin du cycle de lavage, et fermez le robinet après usage. Au moins une fois par année, vérifiez si les tuyaux souples d'arrivée d'eau sont en bon état et s'ils ne sont pas coincés.

Lave-vaisselle. Comme pour la machine à laver, attendez la fin du cycle de lavage pour quitter la maison ou aller au lit. Vérifiez de temps en temps si des résidus d'aliments ou des morceaux de vais-

selle brisée n'obstruent pas le renvoi. Et faites inspecter l'installation de votre lave-vaisselle au moins tous les cinq ans.

Refroidisseur d'eau. Dans l'heure suivant le remplacement de la bouteille, regardez s'il n'y a pas de fuite d'eau. Une fissure ou une défectuosité peut provoquer l'écoulement complet de la bouteille.

Points d'eau. Lorsque vous faites couler un bain, restez toujours dans la pièce. Vérifiez également de temps en temps les joints de silicone autour de la baignoire et de la cabine de douche pour voir s'ils sont en bon état. Assurez-vous tous les six mois que les tuyaux sous les éviers sont parfaitement secs. Il en va de même du plancher autour de la cuvette des toilettes, de la machine à laver, du lave-vaisselle, du refroidisseur d'eau et du chauffe-eau.

Toiture. Les hivers québécois mènent la vie dure à nos toitures. Aussi, il importe d'examiner votre toit et votre grenier attentivement chaque printemps pour voir à ce qu'il n'y ait pas de bardeaux d'asphalte soulevés ni de laine minérale mouillée. De plus, faites inspecter les solins aux deux ans pour détecter des fissures. Les solins sont les garnitures d'étanchéité autour de la cheminée, des bouches d'aération, des puits de lumière et, dans le cas des toits plats, les garnitures de métal à la jointure du toit et des murs. Après la chute des feuilles, vérifiez aussi si les gouttières et les descentes pluviales sont parfaitement dégagées.

Enfin, avant la saison froide, coupez toujours l'alimentation des robinets extérieurs. Et, chaque année, faites un examen attentif de vos portes, fenêtres, fondations. Réparez le calfeutrage et les fissures, au besoin.

Avez-vous la bonne couverture?

Un dernier conseil : assurez-vous d'avoir une protection contre le refoulement d'égout et l'infiltration d'eau par le sol ainsi qu'une protection contre les dégâts d'eau au-dessus du sol (ex. : par le toit), car celles-ci ne sont pas systématiquement comprises dans les polices d'assurance habitation.

Pour avoir plus de détails ou pour demander une soumission d'assurance auto ou habitation, rendez-vous sur www.csq.lapersonnelle.com. Si vous préférez parler à un agent, composez le 1 888 GROUPES (1 888 476-8737).



Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ

laPersonnelle

Ces conseils sont fournis à titre purement indicatif et ne constituent ou ne remplacent pas ceux d'un expert en la matière. Toute vérification faite suite au présent document devra être effectuée en toute sécurité et, au besoin, être exécutée par une personne expérimentée et habilitée dans le domaine. La Personnelle, assurances générales inc. se dégage de toute responsabilité qui pourrait en découler.

MC Marque de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances.



Roméo Huot
Équipe *Quoi de neuf*

LA CONSCIENCE D'ÉLIAH

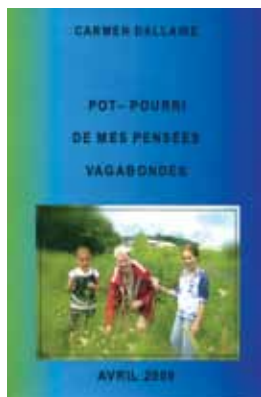
LALANCETTE, Guy. Montréal, VLB Éditeur, 2009, 208 pages. Coût : 24,95 \$



Éliah est retrouvé désarticulé au bas de la tour du réservoir quelques jours après les Fêtes. Un drame que l'auteur résoudra de main de maître sans épargner les personnages. Une lecture qui fait mal, mais qui ouvre la porte sur un monde que plusieurs ont connu, celui des pensionnats, de l'enseignement ecclésiastique et des désirs refoulés.

Les amours torturées du personnage principal rendues complexes, impossibles, faute d'avoir appris à aimer. Disponible en librairie.
glalancette@tlb.sympatico.ca

POT-POURRI DE MES PENSÉES VAGABONDES



DALLAIRE, Carmen. Saguenay (Chicoutimi), Éditions La Reliure Saguenay Enr., 2009, 160 pages. Coût : 15 \$ et 20 \$ par la poste. Pourquoi avoir choisi ce titre? Parfois certaines situations réveillent le poète qui dort en moi. Il veut s'exprimer, je tends l'oreille et

j'écoute son message. Je le traduis en une page agréable à lire. Ce recueil se veut un hommage à la vie et à la réalisation d'un rêve.

Adresse : 09-1641, des Grands-Ducs, Chicoutimi (Québec) G7H 6V6
Tél. : 418 698-1031

UN SOUFFLE COURT AU CŒUR DE L'INCENDIE DE L'HÔPITAL DE CHICOUTIMI

BOUCHARD, Adrienne. Sainte-Adèle, Les Éditions Textes et contextes, 2009, 160 pages.

La narratrice part d'un événement marquant de son existence. Une intervention chirurgicale au cœur devant assurer sa survie et la changer. Après son réveil, l'hôpital de Chicoutimi prend feu. Cet événement vécu par la patiente à l'état fragile donne lieu à des souvenirs dramatiques. Les émotions bouleversantes éprouvées l'amènent à plonger dans l'histoire et à nous en faire revivre les moments intenses.

Adresse : 103-380, rue Gingras, Québec (Québec) G1X 4W1
adrienne000@sympatico.ca
Tél. : 418 658-6604



LA MÉTAMORPHOSE D'ÉVIAN

PÉRUSSE, Micheline. Chicoutimi, Les Éditions JCL inc., 2009, 199 pages.

Devenue une jeune femme attirante, Évian s'éveille à l'amour. Mais le chemin menant au bonheur est rempli de pièges. Dans une véritable quête pour obtenir enfin l'affection qu'elle n'a jamais eue, son caractère est son meilleur allié. Disponible dans certaines librairies.

Adresse : 602-18, chemin du Bord-du-Lac, Pointe-Claire (Québec) H9S 5X9

Tél. : 514 697-8824

YKULUS GINGEMBRETTÉ DIT « MONSIEUR PHARHAUT », ÉCRIVAIN PUBLIC

SAINT-SAUVEUR, Pierre. Brossard, Éditions pour tous, 2008, 143 pages. Coût : 20 \$ Tout allait bien dans cette école secondaire à la réputation rayonnante et adoptée par les parents jusqu'à ce qu'un dénommé Gimgem-brette, plus connu sous le pseudonyme monsieur Pharhaut, oublie un sac à dos quel-que part. En peu de temps, les événements se corsent à l'école. Des parents s'affolent...

Que peut bien contenir ce sac? Pour quelle raison le ministère de l'Éducation décerne-t-il ce titre d'écrivain public à ce monsieur? Pourquoi avec Mélanie, veulent-ils cacher leur désir d'être amoureux?

piam2000@hotmail.com



UN AMOUR EMPOULAILLÉ

LALANCETTE, Guy. Montréal, Éditions Typo, 2009, 272 pages. Coût : 14,95 \$
L'intrigue de ce roman se déroule au milieu des années soixante au Québec. Elle raconte l'histoire d'un jeune Roméo moderne aux prises avec les terribles secrets de famille qui hantent et poursuivent sa Juliette. Disponible en librairie.
glalancette@tlb.sympatico.ca



NON PAPA NON PAPA NON PA...

LABRIE ALWIN, Marie-Paule. Sherbrooke, Éditions Marguerite, 2009.
Fernando, père exemplaire, est affolé quand il constate que Stéphanie, sa fille unique, est disparue au lendemain du bal de finissantes en médecine. Drame. Où est passée Stéphanie?
Adresse : 2668, Prospect, Sherbrooke (Québec) J1L 2V2
plabmpa@hotmail.com



LES VOIX ENTREMÊLÉES

ST-MARTIN, Simone. Sainte-Marie, Éditions du trèfle à quatre feuilles, 2009, 128 pages.
Un récit du milieu du XIX^e siècle. Deux amies irlandaises racontent leur vie dans un journal intime. Les deux quittent leur pays, l'une pour le Canada et l'autre pour l'Italie. Au fil de leurs confidences, le lecteur découvrira les paysages géographiques parcourus et ceux, plus personnels, de leur univers intérieur.
sstmarti@cgocable.ca
Tél. : 450 796-4679



LES AMOURS DE ZOÉ

DAY, Claudine. Éditeur Québec.com, 2009, 111 pages. Coût : 16,95 \$
Zoé est un chat qui raconte des aventures vécues à différentes étapes de l'histoire. Il a vécu en Égypte où il était animal sacré, à Byzance avec la jeune Agnès, future impératrice, il a subi l'Inquisition, finalement il a accompagné Alexandra David-Néel, grande exploratrice.
Adresse : 202-2675, Aird, Montréal (Québec) H1V 2W8
Tél. : 514 252-1943



LE PATRIMOINE SCOLAIRE DE STE-MARIE DE BEUCE

MARCOUX, Marcel. Beauce, 2008, 220 pages. Coût : 25 \$.
Cet ouvrage, très illustré, fait une rétrospective de l'évolution du système scolaire, particulièrement en sol beauceron, soit de 1608 à nos jours. L'auteur rappelle également aux lecteurs l'existence de deux maisons d'enseignement « de prestige » à Sainte-Marie, maintenant disparues : le couvent et le collège.

Aux écoles actuelles aura précédé une monographie des « petites écoles rurales ». Enfin, un clin d'oeil se rapportant à la commission scolaire d'hier et à celle d'aujourd'hui, termine le tout.
Adresse : 1268, route Saint-Louis, Sainte-Marie de Beauce (Québec)



G6E 3N4

marcoux6@hotmail.com

DÉCOUVERTE ET PEUPEMENT DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

CARBONNEAU, Pauline. Rosemère, Éditions Humanitas, 2009, 260 pages.
L'auteure décrit l'histoire des Îles-de-la-Madeleine depuis la période préhistorique, ses richesses naturelles, son peuplement depuis la Conquête. De nombreux Madelinots ont préféré s'exiler de leur coin de pays, souvent par esprit d'aventure et aussi pour essayer de trouver de meilleures conditions de vie sur le continent.
carbonneau.pauline@uquam.ca
Tél. : 514 766-4254





Chaud soleil d'hiver



Michel Jacques
Équipe *Quoi de neuf*
nimic45@globetrotter.net

Après-midi de janvier. Pour prendre l'air et me délier les muscles, je fais ma promenade routinière dans les rues de mon quartier. Mes pas froissent la neige, mes pensées vagabondent et égrènent mes petits tracas que j'espère ne plus retrouver; puissent-ils accompagner la fumée des cheminées qui s'élève bien haute au-dessus des toits en rangées, comme une offrande!

Le froid est vif. Mes oreilles et mes joues subissent le vent glacial. Je me presse pour parvenir plus rapidement à la maison. J'espère un mieux-être, une chaise coussinée et enveloppante, un foyer avec une bonne attisée et une tisane à la menthe réconfortante. Loin des froids à faire grelotter!

À peine entré, je vois une clarté vive envahir, comme une marée, le salon aux larges fenêtres puis illuminer le parquet en bois franc. Une mer de soleil aux embruns de velours lustre les fauteuils et les bibelots. Leurs ombres s'étirent et se prolongent sur les murs et sur le parquet luisant comme un étang glacé. Avant de m'asseoir sur ma chaise

berçante, je passe ma main sur son dossier assailli de rayons de soleil.

Devant moi, le bas des vitres givrées arbore des jardins de glace, arabesques féériques. La lumière éblouissante va au-delà de la fenêtre, gagne petit à petit toute la pièce, grignote l'espace. Je m'assois confortablement. Mes doigts, mes bras, mes jambes, tout mon corps baigne dans la clarté vivifiante. Quelle sensation de bien-être! Finies les oreilles et les joues transies! Je me sens engourdi, apaisé et hypnotisé. Je m'abandonne et je dérive. Ivresse du moment.

Des rayons intenses transpercent le jour et dévoilent mille et une particules en suspension, des ballerines, des semeuses de rêves. Elles voltigent légères, ces graines de poussière, et errent ici et là.

Les bourgeons de l'érable d'intérieur (abutilon), près de la fenêtre, se gavent de cette lumière, à satiété. Toute la plante en est inondée. Comme des ogres, ils s'empiffrent encore et encore. Gorgés, saoulés, ils font le plein pour l'éclosion de leurs fleurs. Les feuilles luisent et exposent leur peau de pêche douce comme du duvet. Puis, je la tourne sur elle-même, saturant ainsi chaque partie de luminosité et rehaussant la cou-

leur verte du feuillage. Rayonnante, elle pose fièrement près de la lampe sur pied.

Le chat, couché tout près du foyer, replié sur lui-même, bouge à peine la queue, cligne lentement d'un œil, ronronne discrètement et se laisse imbiber de ces rayons. Son poil, au contact de la lumière, est devenu soyeux comme



le poil du vison. Ses pattes griffées, repliées, sont maintenant pattes de velours.

Tout, dans la pièce, vit au diapason et au rythme de ce bel astre du jour. Un soleil si chaud pour un mois si glacial!

Céline Gendron
genceline@hotmail.com

Encyclopédie de l'Agora



Une encyclopédie québécoise toute jeune puisqu'elle est née en 1998. Sa devise : vers le réel par le virtuel. Arts, économie, géographie, histoire, politique, science, êtres vivants... voilà les thèmes fréquemment présentés dans toute bonne encyclopédie. Possibilité de recherche par index thématiques, noms communs, personnes, lieux. Pour y faire une recherche ou simplement alimenter notre savoir, c'est une bonne source d'informations.

www.agora.qc.ca

Le cyberprof

Un site gratuit pour réviser le français qui compte 7000 questions réparties dans près de 300 tests. Ces nombreux tests peuvent servir à la récupération, aux devoirs à la maison, aux révisions, aux approfondissements. Une question portant sur l'orthographe est publiée chaque semaine. Un blogue portant sur le français est aussi disponible et peut recevoir des commentaires. Que ce soit pour aider nos petits-enfants ou maintenir nos compétences en français, voilà une bonne ressource.

www.cyberprofesseur.com



Jean Béliveau

Jean Béliveau part de Montréal le 18 août 2000 pour un périple autour du monde qui durera plus d'une décennie. Son but est de traverser tous les continents afin de promouvoir la paix et la non-violence, et ce, au profit des enfants du monde. Récit de son voyage, nombreuses photos, pages des médias... il nous offre la possibilité de l'accompagner dans une marche virtuelle par le biais de son journal de bord.

www.wwwalk.org

En vrac...

Plaisirs d'hiver

www.mels.gouv.qc.ca/plaisirsHiver



Association des stations de ski du Québec

www.maneige.com/fr



Le blogue de Brigitte Lavoie

blogues.charlevoixdirect.com/brigitte/2009/05/14/la-voix-de-la-sagesse

Films sur les sports d'hiver

www.onf.ca/selection/des-films-sur-les-sports-dhiver



Association des motoneigistes du Québec

www.admdq.org



Trucs et Astuces

Vous souhaitez faire un montage vidéo, ajouter un titre et un générique à votre film, insérer votre musique préférée, inclure des effets de transition. Windows Movie Maker est un bon logiciel pour débuter dans cette aventure. La plupart du temps, il est déjà installé dans les ordinateurs qui fonctionnent sous la plate-forme Windows. Sinon, on peut télécharger une version gratuite sur le Web. Il s'agit d'écrire : télécharger Windows Movie Maker, sur Google par exemple, pour arriver à plusieurs sites qui offrent ce logiciel gratuitement. Comme tout programme, il comporte une section Aide (sous le point d'interrogation) qui offre un bon tutoriel pour faire vos premières expériences. Bien évidemment, il faut vous attendre à faire plusieurs essais avant de produire un premier film. Il faudra d'abord faire votre montage et l'enregistrer. Par la suite, vous devrez enregistrer votre film dans un format prêt à visualiser dans votre lecteur vidéo ou à partager sur le Web. Bon cinéma!

Soyez bien à l'aise de faire vos commentaires ou vos suggestions.

L'eau : question sociale du XXI^e siècle

Dernièrement, j'ai eu le bonheur d'assister à une conférence de Riccardo Petrella, auteur du Manifeste de l'eau pour le XXI^e siècle. « Il faut se battre afin que la sagesse visant le droit à la vie pour tous l'emporte sur le délire et l'arrogance. L'eau doit être reconnue et traitée comme le premier bien commun mondial de l'humanité et des autres espèces vivantes, dans l'intérêt de la sauvegarde de la vie maintenant et pour le futur », affirmait-il lors de cette conférence. D'après lui, les problèmes majeurs auxquels nous sommes maintenant confrontés au sujet de l'eau sont les suivants : la pollution, les abus, l'agriculture intensive et la marchandisation.



Florido Levasseur
Comité national de l'environnement
levasseurflorido@hotmail.com

Sans être catastrophistes, vous conviendrez avec moi qu'il y a de nombreux signaux alarmants à propos de l'état de cette ressource essentielle à la vie. Certains experts parlent d'une X^e extinction de la vie sur la planète. Je préfère la position de Petrella qui affirme que rien n'est inévitable dans la crise de l'eau. Le futur n'est pas encore écrit. Les solutions existent et sont possibles, c'est plus qu'un espoir et elles garantissent la liberté pour tous, dans le futur.

Attardons-nous à la marchandisation de l'eau. Devons-nous changer l'eau en or bleu, source de profits intarissable, selon les tenants du capital, qui contrôle mieux que l'État? Maude Barlow, conseillère principale en matière d'eau auprès du président de l'Assemblée générale de l'ONU, disait que les Canadiens savent bien que si leur eau est un jour vendue en vrac, elle sera contrôlée par de grosses entreprises américaines (*La Presse*, 26 septembre 2009). Et si on doit payer l'eau, qui en souffrira le plus? Ce ne sont pas les pays riches qui peuvent même avoir accès à l'eau dans des régions complètement désertiques : citons par exemple Las Vegas et les pays arabes. Mais les pays

pauvres, les habitants de bidonvilles sud-américains qui, bien que vivant dans des régions riches en eau, sont trop pauvres pour s'offrir une eau saine et des installations sanitaires salubres.

L'eau sera la question sociale du XXI^e siècle, affirme Petrella. L'eau pourrait même devenir la source de conflits majeurs au cours de ce siècle si on ne développe pas une gestion mondiale des bassins hydrographiques internationaux. Quand les glaciers de l'Himalaya seront disparus, que les grands fleuves de Chine s'assècheront peu à peu et que les grands barrages (25 000 en Chine) ne suffiront plus à étancher la soif des milliards de Chinois, que se passera-t-il? Quand les USA décideront de détourner l'eau des Grands Lacs et de nos fleuves du Nord pour arroser leurs terrains de golf, comment réagirons-nous? Et Israël? Et l'Afrique? Comment pouvons-nous rester insensibles au fait que 4 900 enfants meurent chaque jour à cause de maladies dues à l'absence de l'eau ou à sa mauvaise qualité? C'est l'équivalent de 16 Boeing 747 Jumbo s'écrasant chaque jour, avec 310 personnes à bord...

Comme citoyenne et citoyen, que pouvons-nous faire? Premièrement, nous habituer à une utilisation sage et raisonnable de l'eau. Il ne s'agit pas ici de culpabiliser du fait qu'on a beaucoup du précieux liquide à notre disposition,



« L'eau pourrait devenir la source de conflits majeurs au cours de ce siècle. »

mais plutôt de nous en réjouir et de mesurer à sa juste valeur cette richesse immense qu'on doit considérer comme un bien collectif. Deuxièmement, nous impliquer comme citoyenne ou citoyen dans les débats sur l'eau. Toute politique de l'eau implique un haut degré de participation des citoyens, aux échelles locale, nationale, continentale et mondiale. L'évaluation des politiques de l'eau est un acte politique qui doit être ouvert aux citoyens et qui ne doit pas rester l'apanage des experts. L'eau est une affaire de citoyenneté et de démocratie.

Enfin, le danger principal qui nous guette n'est pas seulement dans les manifestations physiques des désastres climatiques, mais dans notre paresse collective face aux défis d'une implication citoyenne responsable. Soit on prend notre place dans le débat avec tout ce que ça implique comme exigence, soit on pense que l'argent va tout régler, soit on se rassure grâce à la pensée salvatrice d'une science magique, soit on se réfugie dans la distraction sottise ou le rire gras, soit on laisse toute la place à des clowns qui s'envoient en l'air à coups de millions sous prétexte de nous sensibiliser au problème l'eau.

Une histoire de ma grand-mère

Les grands médias d'ici n'ont pas rapporté l'événement dont je vais vous parler. Pourtant, il est très révélateur de ce qui se passe dans notre beau monde capitaliste. Jugez-en par vous-même. Le 7 octobre dernier, à Détroit, espérant obtenir des formulaires de demande d'aide fédérale à l'habitation, des milliers de personnes se rendent vers le centre Cobo en vélo, à pied, en auto ou en fauteuil roulant. Le formulaire devait leur permettre de recevoir un maigre mais essentiel montant pour peut-être empêcher ou retarder la perte de leur maison en danger d'être saisie. Certains de ces potentiels sans-abri étaient sur place depuis une heure du matin. La police estime le nombre de postulants à 15 000 personnes venues se partager les quelques formulaires pour l'accès à un maigre 15 millions \$ de subventions.



Robert Jasmin
robertjasmin@videotron.ca

Le début de la distribution des formulaires provoque rapidement une ruée indescriptible et des dizaines de personnes sont piétinées. Six ambulances sont dépêchées sur les lieux. On assiste à des bagarres et certains vont même jusqu'à sortir et brandir des armes pour intimider et menacer ceux qui seraient tentés de prendre leur place. On rapporte que des petits profiteurs auraient même vendu des photocopies du formulaire pour 20 \$ alors qu'il était mentionné en bas de page que seul l'original pouvait valoir.

Et le lien avec ma grand-mère dans toute cette histoire? Eh bien, c'est le lieu. Ma grand-mère est née à Détroit à la fin du XIX^e siècle. Ses parents cherchaient meilleure fortune aux États-Unis et s'étaient établis dans cette ville. Heureusement pour sa descendance, ils sont revenus au Québec après quelques années. Qui sait? Des membres de ma famille auraient pu être parmi ces personnes, dont plusieurs issues de la classe moyenne, qui cherchaient désespérément à éviter le sort des sans-abri. Une façon comme une autre de prendre conscience de la chance que nous avons de vivre dans une société plus juste et plus socialement équilibrée. Et dire que nos élites politico-économi-

ques dénigraient récemment encore le modèle québécois en vantant l'*american way of life*.

Mais l'objet de mon billet n'était pas de vous entretenir de ma grand-mère et de son destin. Je rapportais cet incident de Détroit à titre d'illustration des ravages que la crise provoque chez le vrai monde. Je voulais aussi le mettre en perspective. Or, la description des contrastes est une bonne manière



Illustration: © Brookhouse | Dreamstime.com

d'appréhender la réalité. Ce qui suit en est l'illustration : le jour même de l'incident de Détroit, je lisais sur le site des actualités MSN, les résultats d'une recherche de l'Institut du luxe. L'existence même de cet Institut m'a surpris mais le contenu de ses recherches, encore plus.

Sachez que la crise ne semble pas trop atteindre les riches de ce monde. La construction des yachts privés de plus

de trente mètres est passée de 241 à 907 entre 1997 et 2007. La crise qui a suivi ne semble pas avoir nui à cet appétit pour les jouets coûteux : en 2008, la construction de ces bateaux socialement inutiles était en hausse de 18 %. Petit détail : les deux tiers de ces yachts mesuraient 50 m ou plus. L'indécence n'a même pas à être soulignée, les faits seuls montrent à quel point la cupidité a rendu certains riches, de purs psychopathes.

Et pourtant. Tous ne trouvent pas cet état de fait déplorable. J'ai poussé la curiosité jusqu'à lire les commentaires des lecteurs de la nouvelle. Quelques personnes considéraient très normal que des riches puissent profiter de leur fortune de la sorte sous-entendant qu'à leur place, ils feraient la même chose. Je leur suggère de méditer ceci : aux États-Unis, de 1933 à 1941, l'impôt sur chaque dollar de revenu supplémentaire à 200 000 \$ est passé de 26 % à 91 %. Le président Roosevelt avait compris qu'au-delà d'un certain niveau, la richesse ne pouvait pas être privée et qu'elle devait retourner à la collectivité. C'est ce qu'on appelle avoir une conscience sociale et du courage politique. Ceux qui lui ont succédé, les Bush et autres Reagan, ont fait la démonstration que l'injustice prend vite la place de la justice quand les citoyens ne veillent pas au grain. Toutes les vraies bonnes grand-mères vous le diront.

Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à :
AREQ (CSQ)
320, rue St-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7
Numéro de convention de la Poste-publications : 40007982

Une économie moyenne de 300 \$* sur vos assurances *...ça fait sourire!*



Pour vos assurances auto, habitation et entreprise, découvrez tous les avantages et les rabais offerts exclusivement aux membres de la CSQ.

Demandez une soumission :

1 888 GROUPES

(1 8 8 8 4 7 6 - 8 7 3 7)

csq.lapersonnelle.com



CONCOURS LE PRIVILÈGE DE CHOISIR

Imaginez... des AVENTURES
EXALTANTES d'une valeur de

50 000 \$

conçues juste pour vous!

Pour participer, demandez
une soumission. Détails sur
lapersonnelle.com/concoursprivilege

**FORFAIT
SPORT**

**FORFAIT
DIVERTISSEMENT**



Assureur choisi par la CSQ



* Montant calculé pour un détenteur d'une police d'assurance auto et d'une police d'assurance habitation à la suite d'une étude réalisée le 31 mars 2009. Le montant inclut le rabais accordé pour un double contrat (assurances auto et habitation combinées). Le montant est variable et ne peut être garanti. Il est calculé par rapport à la tarification d'autres assureurs.